

*Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes
à maintenir et à améliorer leur état de santé*

Santé Canada

On peut se procurer d'autres exemplaires de cette publication auprès de :

Santé Canada
Division du vieillissement et des aînés
Indice de l'adresse 1908A1
Ottawa (Ontario)
K1A 1B4

Téléphone : (613) 952-7606
Télécopieur : (613) 957-9938
Courriel : seniors@hc-sc.gc.ca

Cette publication est disponible sur Internet à l'adresse : www.hc-sc.gc.ca/seniors-aines.
On peut également s'adresser à la Division du vieillissement et des aînés pour l'obtenir
sur disquette, en gros caractères, sur bande sonore ou en braille.

Publié avec l'autorisation du ministre de la Santé

© Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2001
Cat. H88-3/3-2001F
ISBN 0-662-85767-4

Also available in English under the title:
Seniors Guide to Federal Programs and Services



Message du ministre de la Santé

Les aînés jouent un rôle de premier plan au sein des familles et des collectivités canadiennes. Il s'agit là d'un rôle qu'ils peuvent accomplir et savourer dans la mesure où ils jouissent d'une bonne santé. L'accès à l'information étant un facteur important de santé, le présent *Guide des programmes et services fédéraux pour les aînés* cherche à présenter aux aînés des renseignements fiables et facilement assimilables sur les services et programmes du gouvernement fédéral qui contribuent à leur bien-être.

Les informations contenues dans ce Guide touchent la santé, la sécurité, les produits de consommation, la loi, le logement, le transport, le travail, les revenus de retraite, la nutrition, les voyages, les loisirs, le bénévolat et les activités culturelles – tous des secteurs dans lesquels le gouvernement fédéral s'investit et offre des programmes et services d'intérêt pour les aînés canadiens.

En tant que ministre fédéral de la Santé et ministre responsable des Aînés, j'offre mes salutations à tous les lecteurs et lectrices de cette 8^e édition du *Guide des programmes et services fédéraux pour les aînés*. J'espère que cette publication contribuera à augmenter l'accès aux services du gouvernement fédéral et ainsi à améliorer la santé et la qualité de vie de tous les aînés canadiens.

Le ministre de la Santé,



Allan Rock



Table des matières

(Voir aussi l'Index alphabétique complet à la fin du Guide.)

7 Introduction

8 Aînés et vieillissement

- 8 Division du vieillissement et des aînés
- 9 Conseil consultatif national sur le troisième âge

10 Santé

- 10 Loi canadienne sur la santé
- 11 Condition physique et vie active
- 12 Nutrition
- 12 Prévention et lutte contre la maladie
- 13 Soins à domicile, médicaments
- 13 Santé rurale
- 14 Santé des femmes
- 15 Santé des Autochtones
- 17 Recherche en santé
- 17 Fonds pour la santé de la population

19 Pensions

- 19 Généralités
- 19 Régime de pensions du Canada
 - 20 Pension de retraite
 - 21 Partage des crédits
 - 21 Prestations d'invalidité
 - 21 Partage de pensions
 - 22 Clause d'exclusion pour élever des enfants
 - 22 Prestations au survivant
- 23 Sécurité de la vieillesse (SV)
 - 23 SV de base
 - 23 Supplément de revenu garanti
 - 24 Allocation et Allocation au survivant
- 24 Dépôt direct



- 25 Accords internationaux de sécurité sociale
- 25 Programmes provinciaux de supplément du revenu
- 26 Rentes du gouvernement du Canada
- 26 Polices d'assurance de la Fonction publique
- 27 Prestations pour les anciens combattants

28 Impôts et taxes

- 28 Généralités
- 28 Comité consultatif des aînés
- 29 Revenu imposable
- 30 Déclaration de revenus pour aînés
- 30 Acomptes provisionnels
- 30 Crédits d'impôt non remboursables
- 31 Crédit pour la taxe sur les produits et services
- 31 Crédit pour aidants naturels
- 31 Remboursement des prestations de sécurité de la vieillesse

32 Logement

- 32 Société canadienne d'hypothèques et de logement
- 33 Recherche sur les besoins des aînés
- 33 Centre canadien de documentation sur l'habitation
- 34 Programmes de logement
 - 34 Abordabilité et choix
 - 34 Réparations d'urgence
 - 34 Logements adaptés aux aînés
 - 34 Supplément de loyer
 - 35 Logements sans but lucratif
- 35 Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL)
 - 35 PAREL - Propriétaires-occupants
 - 35 PAREL - Logements locatifs
 - 35 PAREL - Logements pour personnes handicapées
- 36 Efficacité énergétique

- 37 Culture canadienne**
 - 37 Radio-Canada
 - 38 Archives nationales
 - 38 Bibliothèque nationale
 - 39 Office national du film
 - 40 Conseil des Arts du Canada
 - 40 Langues officielles
 - 41 Culture autochtone
 - 41 Multiculturalisme
 - 42 Musées nationaux
 - 44 Parcs et sites historiques nationaux
 - 44 Capitale nationale
 - 45 Colline du Parlement

- 46 Droits de la personne**
 - 46 Loi canadienne sur les droits de la personne
 - 47 Charte canadienne des droits et libertés
 - 47 Commissariat aux langues officielles
 - 49 Loi sur la protection des renseignements personnels

- 50 Éducation**
 - 50 Lecture et écriture
 - 50 Informatique et Internet
 - 51 Technologies d'apprentissage

- 52 Information**
 - 52 Téléphone
 - 52 Internet
 - 52 Canada
 - 52 Santé
 - 53 Aînés
 - 54 Culture
 - 55 Consommateurs
 - 55 Publications
 - 55 Communication avec les aînés
 - 56 Statistiques
 - 57 Rapports sur les politiques sociales
 - 58 Services postaux



59 Sécurité

- 59 Sécurité du domicile
- 59 Sécurité physique
- 59 Sécurité des produits
- 61 Prévention du crime
- 62 Prévention de la violence familiale
- 63 Urgences - marchandises dangereuses
- 63 Sécurité des armes à feu

64 Emploi

- 64 Centres d'emploi
- 64 Prestations d'assurance-emploi

65 Aide-invalidité

- 65 Transport
- 66 Appareils et accessoires fonctionnels
- 67 Aide à l'employabilité

68 Environnement

- 68 Protection et conservation
- 68 Météo

69 Voyages, immigration

- 69 Passeports et autres documents de voyage
- 70 Santé en voyage
- 70 Douanes
- 71 Capitale nationale
- 72 Parcs et sites historiques nationaux
- 72 Rabais - aînés
- 73 Citoyenneté et immigration

74 Activités bénévoles

- 74 Musées nationaux
- 74 Programme « Vigilance »
- 74 Programme de bénévolat de Parcs Canada
- 75 Programmes d'Environnement Canada
- 76 Programme communautaire de bénévoles en matière d'impôt
- 76 Programme d'aide au réseau du secteur bénévole (VolNet)

78 Messages de félicitations

- 78 Messages de la Reine et de la Gouverneure générale
- 79 Messages du Premier ministre

80 Anciens combattants

- 80 Anciens Combattants Canada
- 80 Soins de santé
- 81 Soins en établissement
- 81 Programme pour l'autonomie des anciens combattants
- 82 Allocations aux anciens combattants
- 82 Services et promotion de la santé
- 83 Fonds de secours
- 83 Pensions d'invalidité
- 84 Fonds du Souvenir

85 RESSOURCES

- 85 Bureaux provinciaux et territoriaux pour les aînés
- 88 Organismes d'aînés
- 91 Questionnaire
- 93 Index alphabétique par sujet

Introduction

Au Canada, le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et territoires se partagent les responsabilités administratives, selon ce qui est énoncé dans la Constitution canadienne. C'est donc dire que pour obtenir de l'information sur un programme ou service gouvernemental, il faut d'abord savoir si ce programme ou service est fédéral ou provincial.

Dans le présent *Guide des programmes et services fédéraux pour les aînés*, vous trouverez des renseignements sur les activités du gouvernement fédéral qui bénéficient aux aînés. Vous pourrez obtenir des renseignements sur les autres services et programmes auprès du représentant élu de votre province ou territoire ou au bureau provincial/territorial ou municipal compétent. Nous avons inclus, à la fin de cette publication, un index alphabétique qui, pour chaque sujet, renvoie aux pages de la présente publication ou indique la juridiction. Nous avons également inclus une liste des bureaux des gouvernements provinciaux et territoriaux consacrés aux aînés ainsi qu'une liste des principales organisations canadiennes d'aînés.

Nous espérons que les renseignements contenus dans ce *Guide* aideront les aînés et leurs proches à accéder plus facilement à l'information, aux programmes et aux services offerts par le gouvernement fédéral.



Nancy Garrard
Directrice
Division du vieillissement et des aînés
Santé Canada



Aînés et vieillissement

La proportion d'aînés dans la population canadienne croît rapidement. La plupart des ministères du gouvernement fédéral se préoccupent activement de ce phénomène afin de bien identifier les besoins des aînés et d'assurer une bonne réponse gouvernementale aux changements démographiques qui s'annoncent.

Division du vieillissement et des aînés

Le rôle de la *Division du vieillissement et des aînés* de **Santé Canada** est d'assurer la diffusion des connaissances sur les facteurs qui contribuent à la santé des aînés. La Division est le point central de l'information sur les aînés au gouvernement fédéral. Elle travaille aussi à faciliter l'adaptation de la société canadienne au vieillissement démographique en collaborant avec de nombreux partenaires – les autres ministères fédéraux, les provinces et territoires, les établissements de recherche et les organismes d'aînés.

On compte, parmi les activités de la Division :

- participation aux activités de recherche et de promotion dans le domaine de la santé des aînés;
- coordination des politiques et des programmes du gouvernement fédéral relativement aux aînés et au vieillissement;
- collaboration et consultation auprès de partenaires à tous les niveaux;
- liaison avec les organismes d'aînés;
- production et diffusion de produits d'information sur la santé des aînés;
- promotion et évaluation des interventions à l'appui du vieillissement en santé; et
- appui de recherche et de gestion au Conseil consultatif national sur le troisième âge.

L'objectif principal de la Division est de mettre au point des programmes et produits novateurs visant l'amélioration de la santé des aînés du Canada. Dans ce but, la Division a lancé, en 2001, une série de nouveaux produits dont le thème est *Vieillir... passionnément!* Cette série comprend un cédérom (CD) regroupant 55 publications de Santé Canada (et plus particulièrement de la Division) ainsi que des publications issues de collaborations fédérales/provinciales/territoriales; le CD comprend aussi une centaine de photographies d'aînés qui démontrent bien l'art de vieillir... passionnément. Ce CD est offert gratuitement aux organismes d'aînés; son contenu peut être utilisé sans restrictions par ces groupes à des fins de promotion de la santé des aînés.

La Division est responsable de la publication du présent *Guide des programmes et services*

fédéraux pour les aînés. Elle publie aussi nombre d'autres documents, dont un guide sur la sécurité à domicile, des feuillets d'information sur la prévention et le traitement des maladies liées au vieillissement et des feuillets statistiques. Tous les titres publiés par la Division sont énumérés dans son *Catalogue des publications* et la plupart sont disponibles sur son site Internet.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir un catalogue des publications, veuillez communiquer avec :



Division du vieillissement et des aînés

Santé Canada

Indice de l'adresse 1908A1

Ottawa (Ontario) K1A 1B4

Téléphone : (613) 952-7606

Télécopieur : (613) 957-9938

Courriel : seniors@hc-sc.gc.ca

Internet : www.hc-sc.gc.ca/seniors-aines

Conseil consultatif national sur le troisième âge

Le **Conseil consultatif national sur le troisième âge** (CCNTA) regroupe des citoyens canadiens dans le but de conseiller le ministre de la Santé sur les questions relatives au vieillissement et aux aînés. Le Conseil est constitué d'au plus 18 membres en provenance de partout au Canada. Nommés pour un mandat de deux ou de trois ans, les membres apportent au Conseil une grande diversité d'expériences, d'intérêts et de compétences.

Plus particulièrement, le Conseil :

- étudie les besoins et les problèmes des aînés au Canada et recommande des mesures correctives;
- assure la liaison avec les associations, institutions et groupes nationaux, provinciaux et locaux qui s'intéressent aux aînés;
- stimule le débat public sur les questions relatives aux aînés; et
- publie des rapports et diffuse de l'information sur les aînés et le vieillissement.

Entre autres, le Conseil publie : des documents de principes (*La position du CCNTA sur...*) où il exprime son opinion et ses recommandations sur divers problèmes touchant les aînés; un bulletin trimestriel, *Expression*, portant sur des questions d'intérêt pour les aînés canadiens; et des *Écrits en gérontologie*, où le Conseil offre une analyse en

profondeur de dossiers critiques. La publication intitulée *1999 et après : défis d'une société canadienne vieillissante* examine les tendances démographiques et recommande certaines démarches que le Conseil juge nécessaires pour assurer la réponse des gouvernements au vieillissement de la population canadienne. Le CCNTA publie aussi régulièrement un *Bulletin* d'évaluation de la situation des aînés du Canada.

Le CCNTA tient beaucoup à connaître votre avis. Pour faire part de votre opinion ou pour obtenir de plus amples renseignements, ou le catalogue des publications :



Conseil consultatif national sur le troisième âge

Indice de l'adresse 1908A1

Ottawa (Ontario) K1A 1B4

Téléphone : (613) 957-1968

Télécopieur : (613) 957-9938

Courriel : seniors@hc-sc.gc.ca

Internet : www.ccnta.ca



Santé

La prestation des services de santé relève des gouvernements provinciaux. Les efforts du Gouvernement du Canada dans le domaine de la santé visent à assurer l'accès équitable de tous les Canadiens aux soins de santé. Son activité se poursuit aussi sur les fronts de la recherche, du contrôle, de la protection et de la promotion de la santé.

Loi canadienne sur la santé

La *Loi canadienne sur la santé* (LCS), adoptée par le Parlement en 1984, est la pierre angulaire du système de soins de santé au Canada. La LCS vise à assurer à tous les résidents du Canada les services hospitaliers et de médecins dont ils ont besoin. La Loi établit les conditions et les critères auxquels les provinces et les territoires doivent se conformer pour avoir droit à leur pleine part des transferts fédéraux pour les services de soins de santé. Voici les critères de la LCS :

- *Universalité* : tous les résidents admissibles doivent pouvoir se prévaloir de l'assurance-santé publique.
- *Accessibilité* : tous les services médicaux nécessaires fournis par les hôpitaux et les médecins doivent être assurés.

- *Intégralité* : tous les services médicaux nécessaires fournis par les hôpitaux et les médecins doivent être assurés.
- *Transférabilité* : l'assurance doit être maintenue lorsqu'un résident déménage ou voyage au Canada ou à l'étranger (l'assurance des services reçus à l'étranger se limite aux services assurés dans la province du résident).
- *Gestion publique* : le régime provincial d'assurance-santé doit être géré sans but lucratif par une autorité publique.

Le ministre des Finances détermine le montant des transferts fédéraux auxquels les provinces ont droit pour les programmes de soins de santé. Toutefois, c'est le ministre de la Santé qui est chargé de déterminer le montant de toute déduction ou retenue aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*, dont celles pour la surfacturation ou les frais modérateurs. Au nom du Ministre, la *Division de l'assurance-santé* de **Santé Canada** veille à ce que les provinces et territoires respectent les conditions et critères de la Loi.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :



Division de la Loi canadienne sur la santé

Santé Canada

Indice de l'adresse 0908C1

Ottawa (Ontario) K1A 1B4

Courriel : medicare_hc@hc-sc.gc.ca

Internet : www.hc-sc.gc.ca/medicare/homef.htm

Condition physique et vie active

L'*Unité de la condition physique et de la vie active* de **Santé Canada** est chargée de promouvoir et de favoriser la vie active au Canada, en vue d'améliorer la condition physique, la santé, le bien-être et la qualité de vie des Canadiens. L'Unité appuie les organismes nationaux et les projets qui encouragent les aînés à être plus actifs.

Les aînés en santé qui mènent une vie active disent se sentir mieux et avoir plus de contrôle sur leur vie. Pour favoriser la bonne condition physique et le vieillissement en santé, Santé Canada a publié le *Guide d'activité physique canadien pour une vie active saine pour les aînés*. Pour obtenir un exemplaire gratuit du guide et de son cahier d'accompagnement, composez le numéro sans frais 1-888-334-9769. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :

(Voir les détails page suivante)



Unité de la condition physique et de la vie active

Santé Canada

Indice de l'adresse 1907C1

Ottawa (Ontario) K1A 1B4

Téléphone : (613) 941-3565

Télécopieur : (613) 941-6666

Internet : www.hc-sc.gc.ca/hppb/condition-physique/

ou www.guideap.com (pour accéder directement au Guide)

Nutrition

Le *Bureau de la politique et de la promotion de la nutrition* de **Santé Canada** publie *Le guide alimentaire canadien pour manger sainement* et d'autres publications qui contiennent des conseils sur la façon de faire de bons choix alimentaires. Pour obtenir des conseils sur la nutrition, adressez-vous à un professionnel de la santé. Pour obtenir de plus amples renseignements :



Bureau de la politique et de la promotion de la nutrition

Santé Canada

Téléphone : (613) 957-8329

Télécopieur : (613) 941-2432

Courriel : Murielle_Weiler@hc-sc.gc.ca

Internet : www.hc-sc.gc.ca/francais/aliment.htm

Prévention et lutte contre la maladie

Le *Centre pour la prévention et le contrôle des maladies chroniques* de **Santé Canada** cherche à réduire les méfaits des maladies chroniques au Canada. Le Centre est constitué de quatre divisions axées sur quatre grands dossiers : le cancer; le contrôle des maladies; la surveillance et l'évaluation des risques; et le diabète. Plusieurs maladies chroniques étant associées au vieillissement, toutes ces divisions font un travail qui touche la santé des aînés.

Les activités principales du Centre sont : la surveillance des maladies et de leurs risques; l'évaluation des risques associés à certains groupes; l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes; et la coordination et la facilitation des efforts de prévention et de contrôle de la maladie à l'échelle nationale. Le Centre travaille en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les ministères, les professionnels et

les organisations bénévoles pour réaliser ses objectifs. Pour de plus amples renseignements :



Centre pour la prévention et le contrôle des maladies chroniques

Santé Canada

Indice de l'adresse 1915B1

Ottawa (Ontario) K1A 1B4

Téléphone : (613) 954-8629

Télécopieur : (613) 954-8631

Internet : www.hc-sc.gc.ca/hpb/lcdc

Soins à domicile, médicaments

La *Division des soins à domicile et des produits thérapeutiques* de **Santé Canada** collabore avec les gouvernements provinciaux/territoriaux, les autres ministères fédéraux, les organismes nationaux et d'autres intervenants dans le but d'identifier et de faire connaître les meilleures pratiques en soins de santé. Elle présente des conseils et suggère des options dans les domaines des soins à domicile et de longue durée, des soins primaires, des produits pharmaceutiques, des listes d'attentes pour diagnostics et traitements et dans le domaine de l'intégration des services. Pour de plus amples renseignements :



Division des soins à domicile et des produits thérapeutiques

Santé Canada

Indice de l'adresse 0910D

Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Téléphone : (613) 954-1930

Télécopieur : (613) 941-5258

Courriel : barbara_ouellet@hc-sc.gc.ca

Internet : www.hc-sc.gc.ca

Santé rurale

Un pourcentage considérable de la population canadienne (environ 30 p. cent, ou 9 millions de personnes) vit en région rurale ou éloignée. La réalité et les besoins ne sont pas les mêmes en milieu rural qu'en milieu urbain (distances, accès aux services, âge moyen de la population, environnement, etc.) Le *Bureau de la santé rurale* de **Santé Canada** a été mis sur pied pour voir à ce que les points de vue et les

préoccupations des Canadiens en milieu rural soient reflétés dans les politiques et programmes gouvernementaux, dans les politiques de santé nationales et dans les stratégies d'amélioration du système de santé canadien. Pour obtenir de plus amples renseignements :



Bureau de la santé rurale
Santé Canada
Indice de l'adresse 1915C2
Ottawa (Ontario) K1A 1B4

Téléphone : (613) 946-5100
Télécopieur : (613) 946-5686

Santé des femmes

Le *Bureau pour la santé des femmes*, à **Santé Canada**, fournit de l'information sur l'influence que peuvent avoir les différences sociales liées au sexe sur la santé. Il analyse et évalue l'impact qu'ont les politiques, programmes et pratiques en matière de santé sur la santé des femmes; s'assure que Santé Canada accorde l'attention nécessaire aux préoccupations des femmes en matière de santé; et entretient des liens avec les organismes principaux qui s'occupent de la santé et des femmes.

Le Bureau finance cinq *Centres d'excellence pour la santé des femmes* ainsi que le *Réseau canadien pour la santé des femmes* (voir le paragraphe suivant). Pour obtenir de plus amples renseignements :



Bureau pour la santé des femmes
Santé Canada
Indice de l'adresse 1903C
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Téléphone : (613) 952-0765
Télécopieur : (613) 952-3496
Courriel : women_femmes@hc-sc.gc.ca
Internet : www.hc-sc.gc.ca/femmes



Le *Réseau canadien pour la santé des femmes* est une importante ressource informatique coordonnée par le *Bureau pour la santé des femmes* de **Santé Canada**. Ce réseau communique les résultats de la recherche effectuée par les Centres d'excellence de même que d'autres renseignements sur la santé des femmes. Il offre de l'information sur un grand nombre de sujets touchant à la santé des femmes, dont les maladies, la

prévention, la douleur chronique et l'invalidité. Pour de plus amples renseignements :



Réseau canadien pour la santé des femmes

419, avenue Graham, pièce 203

Winnipeg (Manitoba) R3C 0M3

Téléphone : 1-888-818-9172 (sans frais)

(204) 942-5500 (sans frais)

ATME : 1-866-674-6367 (sans frais)

Télécopieur : (204) 989-2355

Courriel : cwhn@cwhn.ca

Internet : www.cwhn.ca/indexfr.html

Santé des Autochtones

La *Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits* de **Santé Canada** assure les programmes et services de santé communautaire aux Autochtones et Innu sur les réserves et dans les collectivités inuit. Plusieurs de ces services sont dispensés localement par des organisations autochtones.

Le *Programme des services de santé non assurés* offre un éventail d'autres services et produits médicaux qui ne sont pas disponibles par le biais des programmes privés ou provinciaux. Ces services aux Indiens inscrits et aux Inuit et Innu reconnus peuvent inclure les médicaments, les soins dentaires et de la vue, les fournitures et équipements médicaux, et le transport à des fins médicales. Les activités de la Direction générale touchent aussi à la santé de la famille, la prévention et le traitement des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues, la recherche et l'information en matière de santé. Pour obtenir plus d'informations :



Direction générale de la santé des Premières Nations et ses Inuits

Santé Canada

Indice de l'adresse 1921C

Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Téléphone : (613) 957-8572

Télécopieur : (613) 954-2445

Internet : www.hc-sc.gc.ca/msb/msb_f.htm

Le **ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien** (MAINC) fournit des ressources financières pour aider les communautés des Premières Nations. Cela leur permet de mettre au point des services comparables à ceux que reçoivent les communautés non autochtones et d'offrir des soins aux Indiens inscrits adultes (qui

vivent normalement sur les réserves). Parmi ces services, on peut mentionner les soins à domicile, certains types de soins en établissement et le placement en famille d'accueil. La plupart du temps, les soins à domicile consistent en des services d'aide familiale offerts aux aînés pour les aider à accomplir leurs tâches quotidiennes.

Vous pouvez obtenir des renseignements plus spécifiques concernant les services offerts en vous adressant aux bureaux régionaux du MAINC et aux communautés des Premières Nations. Pour de plus amples renseignements concernant le programme, communiquez avec :



Sous-direction des services sociaux

Direction générale de la politique sociale et des programmes

Affaires indiennes et du Nord Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Téléphone : (819) 953-9985

Télécopieur : (819) 953-3734

Courriel : lyonsj@inac.gc.ca

Internet : www.inac.gc.ca

Santé Canada a mis au point une *Initiative sur le diabète chez les Autochtones* afin d'offrir des moyens adaptés de prévention, d'éducation, de soins, de traitement et de soutien visant la réduction de l'incidence et de la sévérité de la maladie et de ses complications dans les collectivités des Premières Nations et des Inuit. L'Initiative offre aussi des programmes de prévention et de promotion de la santé aux Autochtones vivant à l'extérieur des communautés traditionnelles.

Le diabète, qui était pratiquement inexistant dans les populations autochtones avant 1945, est maintenant plus répandu, et apparaît à un plus jeune âge chez les Autochtones que dans le reste de la population canadienne. Le diabète est une des principales causes de maladie et d'invalidité chez les Autochtones. C'est un problème majeur chez les aînés. Pour obtenir plus d'information :



Initiative sur le diabète autochtone

Santé Canada

Indice de l'adresse 1920A

Ottawa (Ontario) K1A 0L3

Téléphone : (613) 941-4024

Télécopieur : (613) 954-8107

Courriel : maureen_thompson@hc-sc.gc.ca

Internet : www.hc-sc.gc.ca/msb/fnihp/diabetes/index_f.htm



Recherche en santé

Les *Instituts de recherche en santé du Canada* (IRSC) visent l'excellence, selon les normes internationales, dans le développement de nouvelles connaissances et leur intégration aux produits et services de santé offerts aux Canadiens et Canadiennes en vue d'améliorer le système de santé.

Le concept central des IRSC est innovateur. Il s'agit d'une approche pluridisciplinaire qui fonctionne grâce à un réseau de 13 instituts « virtuels », chacun dédié à un secteur de recherche. Ce réseau relie et appuie des chercheurs qui abordent les défis de santé selon des perspectives différentes, ce qui permet de tirer profit des forces combinées de ces perspectives.

L'*Institut du vieillissement* est une des composantes du réseau. Il appuie la recherche visant à favoriser un vieillissement en santé et à étudier les causes, la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement, les systèmes de soutien et les soins palliatifs associés au vieillissement.



Instituts de recherche en santé du Canada

410, avenue Laurier Ouest, 9^e étage

Indice de l'adresse 4209A

Ottawa (Ontario) K1A 0W9

Téléphone : (613) 941-2672

Télécopieur : (613) 954-1800

Courriel : info@cihr.ca

Internet : www.cihr.ca

Fonds pour la santé de la population

Le *Fonds pour la santé de la population* est un programme de financement de **Santé Canada** qui encourage le développement des capacités communautaires par rapport aux facteurs déterminants de la santé de la population. Le Fonds pour la santé de la population sert à appuyer des projets d'une durée limitée, proposés par des organismes non gouvernementaux sans but lucratif et des organismes bénévoles. Il existe des priorités de financement pour chaque étape de la vie (enfance et adolescence, âge adulte et troisième âge). Santé Canada invite périodiquement des propositions correspondant à ces priorités.

Le Fonds pour la santé de la population est le seul programme de Santé Canada qui prévoit du financement expressément pour les projets communautaires destinés au troisième âge (qui respectent les priorités et critères du Fonds). Le Fonds peut servir

à financer des projets de portée nationale, provinciale/territoriale, régionale ou locale. Le financement est accessible aux organismes et aux intervenants se consacrant aux questions de vieillissement et aux aînés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau national pour le Fonds (s'il s'agit d'un projet d'envergure nationale) ou à votre bureau régional (s'il s'agit d'un projet de portée provinciale/territoriale, régionale ou locale).



Région de l'Atlantique

Santé Canada

1505, rue Barrington, pièce 1802

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3Y6

Téléphone : (902) 426-2700

Télécopieur : (902) 426-9689

Courriel : pphatlantic-spspatlantique@hc-sc.gc.ca

Région de l'Ontario/Nunavut

Santé Canada

55, avenue St. Clair Est, 3^e étage

Toronto (Ontario) M4T 1M2

Téléphone : (416) 973-0003

Télécopieur : (416) 954-8211

Région de l'Alberta/T.N.-O.

Santé Canada

Place Canada, bureau 815

9700, avenue Jasper

Edmonton (Alberta) T5J 4C3

Téléphone : (780) 495-2754

Télécopieur : (780) 495-5537

Région du Québec

Santé Canada

Complexe Guy-Favreau

Tour Est, bureau 212

200, boul. René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H2Z 1X4

Téléphone : (514) 283-0816

Télécopieur : (514) 496-8176

Région Manitoba/Saskatchewan

Santé Canada

391, avenue York, bureau 420

Winnipeg (Manitoba) R3C 0P4

Téléphone : (204) 983-2833

Télécopieur : (204) 983-8674

Région de la C.-B./Yukon

Santé Canada

757, rue Hastings Ouest, bureau 440

Vancouver (C.-B.) V6C 1A1

Téléphone : (604) 666-2729

Télécopieur : (604) 666-8986

Santé Canada

18^e étage

1920, rue Broad

Regina (Saskatchewan) S4P 3V2

Téléphone : (306) 780-7151

Télécopieur : (306) 780-6207

Courriel : doug_sutherland@hc-sc.gc.ca

Bureau national

Direction générale de la santé de la population et de la santé publique

Santé Canada

Indice de l'adresse 1908C1

Ottawa (Ontario) K1A 1B4

Téléphone : (613) 957-3507

Télécopieur : (613) 952-5310



Le Canada s'est doté d'un système de pension de retraite qui permet à ses aînés de vivre dans la dignité. Ce système inclut le Régime de pensions du Canada (le Régime des rentes, au Québec) et la Sécurité de la vieillesse.

Généralités

Pour obtenir des renseignements sur tout bénéfice prévu par le *Régime de pensions du Canada* (RPC) ou par la *Sécurité de la vieillesse* (SV), téléphonez sans frais à **Développement des ressources humaines Canada** aux numéros indiqués plus bas. Veuillez avoir à portée de la main le numéro qui apparaît sur votre paiement de RPC ou de SV, votre numéro d'assurance sociale (NAS) ou le numéro de votre carte de SV. Les lignes téléphoniques sont plus achalandées au début et à la fin de chaque mois. Si votre demande n'est pas trop pressante, il serait avisé d'appeler en d'autres temps.



Téléphone : 1-800-277-9915 (sans frais - service en français)

1-800-277-9914 (sans frais - service en anglais)

ATME : 1-800-255-4786 (sans frais)

Courriel : isp-psr.mail_poste@hrdc-drhc.gc.ca

Internet : www.hrdc-drhc.gc.ca/isp

NOTE : En 2000, certains changements ont été apportés à la loi qui régit le RPC et la SV. Aux fins du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse, un « époux » est une personne de sexe opposé avec laquelle vous vivez (ou avez vécu) en union légale. Des « conjoints de fait » sont deux personnes, sans distinction de sexe, qui vivent ou ont vécu ensemble, dans une relation de type conjugal pendant au moins un an.

Régime de pensions du Canada

La plupart des travailleurs canadiens et leurs employeurs doivent contribuer au Régime de pensions du Canada (RPC). Ce Régime assure : le versement d'une pension de retraite, les prestations au survivant, les prestations aux enfants, les prestations d'invalidité et la prestation de décès. ***Vous devez présenter une demande pour chacune des prestations du RPC. Elles ne sont pas envoyées automatiquement.*** Il faut savoir que tous les bénéficiaires du RPC sont imposables. Étant donné que l'impôt n'est pas retenu à la source à moins d'une demande expresse, les bénéficiaires devront

payer tout impôt dû au moment de remplir leur déclaration d'impôt.

Pension de retraite

Le RPC couvre presque tous les travailleurs canadiens; c'est le Régime des rentes du Québec (RRQ) qui couvre les travailleurs au Québec. Ces deux régimes sont étroitement coordonnés, de telle sorte que vous bénéficiez de la même protection où que vous habitiez au Canada.

Le montant des prestations dépend des gains du travailleur et de ses cotisations au Régime. Chaque année, vous recevrez un état de vos cotisations de même qu'une estimation des prestations auxquelles vous avez droit. Quand approche le temps de la retraite, ***vous devez présenter votre demande de pension de retraite au moins six mois avant le moment où vous désirez la recevoir.***

Si vous avez contribué au RPC, vous pourrez recevoir la pleine pension de retraite en versements mensuels à compter de l'âge de 65 ans. Mais vous pouvez choisir de recevoir la pension de retraite dès l'âge de 60 ans si vous avez contribué au RPC et avez complètement ou partiellement cessé de travailler.

Si vous avez fait des contributions et choisissez de commencer à recevoir votre pension de retraite avant l'âge de 65 ans, le montant versé ***sera réduit de 0,5 % pour chaque mois qui précède votre 65e anniversaire (jusqu'à une réduction maximum de 30 %).***

Cette pension *ne sera pas* augmentée au moment de votre 65e anniversaire.

Si vous avez fait des contributions et décidez de commencer à prendre votre pension après 65 ans, le montant versé ***sera augmenté de 0,5 % pour chaque mois écoulé après votre 65e anniversaire (jusqu'à un maximum de 30 %).***

Vous pouvez aussi demander un versement rétroactif (pour une période maximale d'un an); dans ce

Montant mensuel maximum de la pension de retraite selon l'âge au premier versement (taux de 2001)

AGE 60	542.50 \$
AGE 61	589.00 \$
AGE 62	635.50 \$
AGE 63	682.00 \$
AGE 64	728.50 \$
AGE 65	775.00 \$
AGE 66	821.50 \$
AGE 67	868.00 \$
AGE 68	914.50 \$
AGE 69	961.00 \$
AGE 70	1007.50 \$

cas, l'augmentation de 0,5 % ne s'applique qu'aux mois qui ne sont pas compris dans la période de rétroactivité (jusqu'à un maximum de 30 %).

Vous ne pouvez pas cotiser au régime après votre 70^e anniversaire ou après avoir commencé à recevoir une pension de retraite.

La pension de retraite du RPC est un revenu imposable. Elle peut être versée partout dans le monde (en dollars canadiens).

Partage des crédits

Si vous êtes divorcé ou séparé, les crédits de pension du RPC que vous ou votre conjoint (légal ou de fait) avez acquis au cours de votre vie commune peuvent être partagés à part égale si vous remplissez tous les critères d'admissibilité. Le RPC utilise les crédits gagnés au moyen des cotisations pour déterminer si vous êtes admissible ou non à des prestations et déterminer le montant, s'il y a lieu.

Si vous vous séparez de votre conjoint (mariage ou union de fait), vous devez demander officiellement le partage des crédits. ***Les conjoints de fait doivent faire cette demande à l'intérieur d'un délai donné. Un conjoint séparé doit également présenter sa demande à l'intérieur d'un certain délai si l'ancien conjoint est décédé.***

Prestations d'invalidité

Vous pouvez être admissible aux prestations mensuelles d'invalidité du RPC si vous remplissez les conditions suivantes :

- vous avez moins de 65 ans;
- vous êtes atteint d'une invalidité grave et prolongée (selon la définition du RPC); et
- vous avez cotisé au RPC pendant le nombre d'années requis.

Vos enfants à charge peuvent toucher des prestations jusqu'à ce qu'ils aient 18 ans, ou 25 ans s'ils poursuivent des études à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu.

Partage de pensions

Les époux ou les conjoints de fait peuvent partager (céder) leurs pensions de retraite. Vous pouvez en effet partager ces pensions si :

- vous avez tous les deux au moins 60 ans; et

- si vous avez tous les deux demandé votre pension du RPC ainsi que le partage de ces pensions.

Si seulement l'un d'entre vous a cotisé au RPC, vous pouvez partager cette pension. Si vous avez cotisé tous les deux, vous partagez les deux pensions. Si vous voulez partager votre pension, ***vous devez en faire la demande***. Dans certaines circonstances, le partage des pensions peut se faire même lorsque les conjoints ont des régimes de pension différents (par exemple RPC et RRQ). Chaque personne recevra un T-4 indiquant le montant de pension qu'elle a touché. Voir aussi la NOTE relative à la définition des conjoints en page 19.

Clause d'exclusion pour élever des enfants

Le montant de votre prestation du Régime de pensions du Canada étant calculé en fonction de l'importance de vos cotisations au Régime, le RPC offre des façons de protéger votre prestation pour compenser les périodes où vous avez peu ou pas cotisé. La « clause d'exclusion pour élever des enfants » en est une.

Pour vous prévaloir de la clause d'exclusion pour élever des enfants, vous devez être admissible à la pension du RPC, et répondre aussi aux critères suivants :

- vos revenus ont diminué parce que vous êtes resté/e à la maison afin de vous occuper principalement d'un enfant de moins de sept ans né après le 31 décembre 1958;
- vous ou votre conjoint avez reçu des allocations familiales ou étiez admissible à la prestation fiscale pour enfants (même si vous n'avez pas touché de prestation).

Pour réclamer la clause d'exclusion pour élever des enfants, ***vous devez en faire la demande en même temps que vous faites votre demande de pension de retraite du RPC***. Vous devrez présenter le certificat officiel de naissance ou de baptême (original ou copie certifiée) de chaque enfant. Vous devrez peut-être aussi fournir la preuve de la date d'entrée de vos enfants au Canada s'ils sont nés dans un autre pays. Vous pourrez obtenir de plus amples renseignements sur cette clause en téléphonant au numéro sans frais (voir page 19), ou en consultant le site Internet : www.hrdc-drhc.gc.ca/isp/cpp/235_f.shtml.

Prestations au survivant

Si vous avez cotisé au RPC pendant le nombre d'années requis, vos ayants droit à titre de bénéficiaires peuvent, sur présentation d'une demande, recevoir une prestation forfaitaire à votre décès. Votre conjoint légal ou de fait pourrait être admissible à une pension de survivant s'il répond à certaines exigences. Les enfants

à votre charge pourront recevoir des prestations jusqu'à ce qu'ils aient 18 ans, ou 25 ans s'ils suivent des études à temps plein.

Sécurité de la vieillesse (SV)

SV de base

Pour recevoir une pension de base de la Sécurité de la vieillesse (SV), vous devez avoir 65 ans ou plus, être citoyen canadien ou résident autorisé du Canada le jour précédant l'approbation de la demande et avoir vécu au moins dix ans au Canada après l'âge de 18 ans. Si vous ne résidez pas au Canada, vous devez avoir été citoyen canadien ou résident autorisé le jour précédant votre départ du Canada et avoir vécu pendant au moins 20 ans au Canada.

Le Canada a signé des accords de réciprocité en matière de sécurité sociale avec un certain nombre de pays. Ces accords pourraient permettre aux personnes qui ont travaillé au Canada et dans un autre pays de recevoir des prestations au Canada ou dans l'autre pays. (Reportez-vous à la rubrique *Accords internationaux de sécurité sociale*, page 25, pour plus de détails.)

Vous n'avez pas besoin d'être à la retraite pour recevoir la pension de base de la Sécurité de la vieillesse, mais ***vous devez en faire la demande***. Vous pouvez vous procurer des formulaires de demande en appelant au numéro sans frais ou en visitant le site Internet. La pension de base de la SV fait partie des revenus imposables.

Supplément de revenu garanti

Si votre revenu, à part votre pension de base de la Sécurité de la vieillesse, est faible ou nul, vous pouvez être admissible chaque mois au Supplément de revenu garanti (SRG). La valeur de ce supplément dépend de votre revenu et de celui de votre conjoint légal ou de fait (du même sexe ou de sexe opposé). ***Vous devez demander ce supplément chaque année***, soit automatiquement (lorsque vous soumettez votre déclaration de revenus annuelle), soit en remplissant un formulaire de renouvellement. Le SRG ne fait pas partie des revenus imposables.

Si vous quittez le Canada pour plus de six mois, vous devez en aviser les administrateurs du SRG. Vous pouvez recevoir le Supplément de revenu garanti seulement pendant les six mois qui suivent la date de votre départ.

Étant donné que vos revenus annuels peuvent changer d'une année à l'autre, vous devez vérifier votre admissibilité chaque année. Si vous cessez de recevoir le SRG

une année parce que vos revenus sont trop élevés, il se pourrait que l'année suivante vous y ayez droit de nouveau. Communiquez avec les bureaux du SRG chaque année afin de vérifier si votre revenu annuel est plus bas que la nouvelle limite de revenu pour le SRG.

Allocation et Allocation au survivant

Cette allocation est basée sur votre revenu et celui de votre conjoint/e. Elle fournit de l'argent supplémentaire aux personnes ayant un revenu limité.

Vous pouvez être admissible à l'Allocation si vous avez entre 60 et 64 ans et avez vécu au Canada un total de 10 ans après l'âge de 18 ans; de plus :

- vous devez être le conjoint d'un pensionné de la SV ou du Supplément de revenu garanti (SRG); et
- vos revenus combinés (le vôtre et celui de votre conjoint) ne dépassent pas une certaine limite.

Si votre conjoint/e décède, vous pouvez continuer à recevoir la prestation.

L'Allocation au survivant est versée si :

- vous êtes le conjoint (légal ou de fait) survivant; et
- votre revenu personnel ne dépasse pas une certaine limite.

Le montant de l'allocation dépend de votre revenu. Vous recevrez cette prestation jusqu'à ce que vous ayez 65 ans. Si vous vous remariez ou vivez en union de fait pour plus de 12 mois, ou si vous vous séparez de votre conjoint légal ou de fait pour plus de trois mois, l'allocation sera discontinuée. ***Vous devez redemander chaque année l'Allocation ou l'Allocation au survivant***, soit automatiquement, en soumettant votre déclaration de revenus annuelle, soit en remplissant un formulaire de renouvellement. L'Allocation et l'Allocation au survivant ne sont pas considérées comme des revenus imposables.

Si vous quittez le Canada, vous pouvez recevoir l'Allocation ou l'Allocation au survivant seulement pendant les six mois qui suivent votre départ.

Dépôt direct

Le gouvernement peut déposer votre pension de retraite du RPC et de la Sécurité de la vieillesse (y compris le SRG et l'Allocation) directement dans votre compte de banque ou de caisse chaque mois. Cela veut dire que votre dépôt sera toujours à temps, sans risque de perte, de vol ou de dommage de votre chèque.

Il suffit d'un simple appel téléphonique au numéro sans frais 1-800-277-9915 pour demander le dépôt direct. Ayez à portée de la main le numéro complet du compte de banque dans lequel vous voulez que le dépôt soit fait (ce numéro est au bas de vos chèques). Si vous n'avez pas de compte de chèques, demandez à votre banque ou caisse de vous donner l'information nécessaire.

Accords internationaux de sécurité sociale

Si vous avez vécu ou travaillé dans un pays avec lequel le Canada a signé un accord de réciprocité en matière de sécurité sociale, vous pourriez être admissible aux prestations de sécurité sociale des deux pays.

Des accords internationaux de sécurité sociale sont actuellement en vigueur entre le Canada et les pays suivants : Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Chili, Chypre, Corée, Croatie, Danemark, Dominique, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Grenade, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Jersey et Guernesey, Luxembourg, Malte, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Royaume-Uni, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Slovénie, Suède, Suisse et Trinité-et-Tobago.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur l'accord avec un pays ou si vous avez besoin d'aide pour demander les prestations de sécurité sociale du Canada ou d'un autre pays, composez un des numéros sans frais qui sont donnés au début de cette section (ou le (613) 957-1954 si vous appelez de l'extérieur de l'Amérique du Nord continentale). Vous pouvez aussi vous adresser au plus proche Centre de ressources humaines (vous trouverez le numéro dans les pages gouvernementales de votre annuaire téléphonique) ou communiquer directement avec :



Prestations internationales

Programmes de sécurité du revenu

Développement des ressources humaines Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0L4

Courriel : ibfa.piae@hrdc-drhc.gc.ca

Internet : www.hrdc-drhc.gc.ca/ibfa

Programmes provinciaux de supplément du revenu

Certaines provinces et territoires ont leurs propres programmes de supplément de revenu garanti. Si vous avez 65 ans ou plus et que vous recevez le Supplément de revenu garanti fédéral, il se peut que vous soyez admissible à un supplément de

revenu de la part de votre province ou territoire. Ces prestations vous assurent que vos revenus ne tombent pas sous le seuil de revenus garanti par la province.

Pour demander ce supplément provincial, communiquez avec votre gouvernement provincial ou territorial. Reportez-vous à la fin du *Guide* pour obtenir l'adresse et le numéro de téléphone des bureaux provinciaux/territoriaux de services aux aînés.

Rentes du gouvernement du Canada

La *Loi relative aux rentes sur l'État* a été adoptée le 1^{er} septembre 1908. En vertu de cette loi, les citoyens canadiens ayant des revenus modestes pouvaient acheter des rentes différées ou immédiates de l'État, à titre de particulier ou dans le cadre d'un régime de pension d'un employeur. En offrant une garantie de remboursement et un solide rendement et en assumant tous les coûts de l'administration de ces rentes, le gouvernement désirait encourager les citoyens à économiser en vue de leur retraite. Les changements apportés par la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* (adoptée en 1952) et les régimes de pensions du Canada et du Québec (créés dans les années 60) entraînèrent la chute des ventes. Le gouvernement du Canada cessa de vendre ces rentes en 1975.

La *Direction des rentes sur l'État*, de **Développement des ressources humaines Canada**, située à Bathurst, au Nouveau-Brunswick, administre encore aujourd'hui **120 000** contrats de rentes, dont environ 8 200 ne sont pas arrivés à échéance. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :



Rentes du gouvernement du Canada
Développement des ressources humaines Canada
C. P. 12 000
Bathurst (Nouveau-Brunswick) E2A 4T6

Téléphone : 1-800-561-7922 (sans frais)

Télécopieur : (506) 548-7428

Polices d'assurance de la Fonction publique

Le gouvernement fédéral a offert un programme d'assurance-vie optionnel à ses fonctionnaires entre la fin des années 1800 et 1954. En vertu de ce programme, les membres de la Fonction publique, de la GRC et des Forces armées pouvaient assurer leur vie pour un montant entre 1000 \$ et 10 000 \$. L'émission de nouvelles polices a cessé en 1954 lorsque la Prestation supplémentaire de décès est devenue disponible grâce à l'adoption de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*.

Il existe encore 2 200 de ces contrats d'assurance-vie, dont la valeur se chiffre à 9,9 millions de dollars. Le gouvernement canadien continue de poursuivre des recherches pour tenter de trouver les bénéficiaires des très anciennes polices. Pour fournir ou obtenir de l'information :



Téléphone : 1-800-958-7833 (sans frais)



Prestations pour les anciens combattants

Les prestations du RPC (et du RRQ), de la SV, du SRG et de l'Allocation peuvent modifier les prestations (fondées sur le revenu) que reçoivent certains anciens combattants et leur famille. Veuillez consulter Anciens Combattants Canada pour en savoir davantage. (Reportez-vous aussi à la section Anciens combattants.)



Impôts et taxes

L'Agence des douanes et du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada) est responsable de la collection des impôts. Personne n'aime se départir de son argent, mais ce partage de nos ressources individuelles avec tous les Canadiens contribue à l'ensemble des services et à la qualité de vie que nous connaissons au Canada.

Généralités

Chaque année, les Canadiens et Canadiennes doivent remplir une déclaration de revenus, calculer leur impôt et expédier le tout à l'**Agence des douanes et du revenu du Canada** (ADRC - anciennement Revenu Canada). Si vous avez rempli une déclaration l'an dernier et que votre situation fiscale s'y prête, vous pourriez recevoir un formulaire personnalisé à remplir pour l'an prochain. Le formulaire général de déclaration du revenu et divers guides sont distribués dans les bureaux régionaux de services fiscaux et dans la plupart des bureaux de postes. Il est maintenant possible de transmettre votre déclaration de revenus par Internet. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre centre local de services fiscaux (vous trouverez les coordonnées dans l'annuaire téléphonique de votre région, sous *Gouvernement du Canada*).



Internet : www.ccra-adrc.gc.ca

Comité consultatif des aînés

L'**Agence des douanes et du revenu du Canada** (ADRC) bénéficie des conseils du *Comité consultatif des aînés* (CCA) mis sur pied en 1991 pour que l'Agence puisse communiquer de manière plus efficace avec la population croissante d'aînés.

Le mandat du CCA est le suivant :

- constituer une tribune permettant aux aînés de faire part de leurs préoccupations liées à l'impôt;
- fournir à l'ADRC des commentaires et des suggestions sur les questions administratives qui expriment le point de vue des aînés;
- constituer un échantillon de personnes-ressources à des fins de sondages et de discussions dirigées; et
- déterminer la meilleure façon d'informer les aînés de leurs droits et de leurs obligations.

Le Comité se compose de personnes qui représentent de façon proportionnelle les provinces du Canada, les hommes, les femmes et les communautés culturelles, à travers le pays. La plupart des membres sont choisis à la suite de recommandations reçues par les organismes d'ânés ou en raison de leur engagement au sein du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt de l'ADRC.

Revenu imposable

La retraite entraîne généralement des changements à votre situation financière. Il se peut alors que des règles fiscales supplémentaires s'appliquent à votre situation. En effet, si vous avez pris votre retraite, certains de vos revenus pourraient être imposables alors que d'autres ne le sont pas. Les rentes publiques, comme la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Régime de pensions du Canada (RPC) ou le Régime de rentes du Québec (RRQ), sont imposables alors que le Supplément de revenu garanti (SRG), l'Allocation et l'Allocation au survivant ne le sont pas.

Les rentes privées sont imposables. Toutefois, vous pouvez obtenir un crédit d'impôt maximal de 1 000 \$ pour les prestations de retraite provenant d'un régime offert par un employeur. Les rentes provenant d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) donnent également droit à ce crédit d'impôt. Les intérêts sur obligations, les intérêts bancaires, hypothécaires ou autres, ainsi que les dividendes provenant d'actions sont imposables.

En règle générale, le revenu est imposable l'année où vous le recevez. Toutefois, l'année où vous prenez votre retraite, il est possible que vous ayez des revenus de sources différentes. Vous vous inquiétez peut-être du montant d'impôt que vous aurez à payer cette année-là. Il existe différentes façons de réduire ou de reporter l'impôt sur certains types de revenus. Par exemple, la partie admissible de vos allocations de retraite non imposables peut être transférée de façon directe ou indirecte à votre REÉR ou à votre régime de pension agréé (RPA) selon certaines limites. Toutefois, vous ne pouvez transférer que directement ou en montants globaux des montants forfaitaires d'un régime de pension agréé (RPA) ou d'un régime de participation différée aux bénéficiaires (RPDB). Enfin, vous ne pouvez pas transférer des prestations périodiques de rente d'un régime enregistré à un autre.

Pour obtenir de plus amples renseignements, lisez le guide d'impôt intitulé *REÉR et autres régimes enregistrés pour la retraite* sur le site Internet www.acdr.gc.ca ou communiquez avec le bureau d'impôt le plus près de chez vous. Vous pouvez en trouver l'adresse et le numéro de téléphone dans l'annuaire téléphonique, à la section *Gouvernement du Canada*.

Déclaration de revenus pour aînés

L'Agence des douanes et du revenu du Canada offre le formulaire simplifié de déclaration de revenus TIS-A aux aînés dont la situation fiscale est simple et qui ont un revenu annuel de moins de 50 000 \$. La déclaration, facile à remplir, est imprimée en gros caractères et couvre les principaux types de revenus de retraite et les crédits d'impôt qui concernent les aînés.

Lea TIS-A facilite le calcul de votre remboursement ou de votre solde dû. Puisque ce formulaire de déclaration est personnalisé, vous ne pouvez pas vous le procurer à votre bureau d'impôt ni à votre bureau de poste.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau d'impôt de votre région (le numéro se trouve dans l'annuaire téléphonique).

Acomptes provisionnels

Une fois à la retraite, il se peut que vous touchiez des revenus pour lesquels aucun impôt ou trop peu d'impôt a été retenu et que vous ayez à rembourser des sommes considérables au moment de soumettre votre déclaration de revenus annuelle. La façon de payer vos impôts dépend du genre de revenus que vous touchez. Si, par exemple, vos revenus sont tirés d'une pension de retraite, vous pouvez demander qu'on fasse vos retenues à la source.

Mais si vos revenus sont tirés principalement d'investissements, de loyers, ou de revenus de travail autonome, vous pourriez avoir à payer votre impôt par acomptes provisionnels. Il s'agit de versements d'impôt faits d'avance à l'Agence des douanes et du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada) pour couvrir l'impôt que vous auriez à payer le 30 avril de l'année suivante.

Si votre impôt net à payer pour l'année en cours et pour l'une des deux années précédentes dépasse 2 000 \$ (ou 1 200 \$ si vous habitez au Québec), il est probable que vous ayez à verser des acomptes provisionnels. Pour de plus amples renseignements, procurez-vous le dépliant intitulé *Le paiement de l'impôt par acomptes provisionnels* (par téléphone : 1-800-959-2221, sans frais) ou visitez le site Internet à www.adrc.gc.ca.

Crédits d'impôt non remboursables

Les crédits d'impôt non remboursables réduisent le montant d'impôt à payer. Cependant, si le montant total de ces crédits est supérieur au montant d'impôt que vous devez à l'État, la différence ne vous sera pas remboursée.

Comme aîné, vous avez droit aux mêmes crédits d'impôt non remboursables qu'avant l'âge de 65 ans. Vous pourriez aussi avoir droit à la totalité ou à une partie du « montant en raison de l'âge », et au « montant pour revenu de pension » si vous recevez des rentes ou des revenus de pension. Pour de plus amples renseignements, consultez votre guide d'impôt.

Crédit pour la taxe sur les produits et services

Vous pourriez bénéficier du crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) ou du crédit pour la taxe de vente harmonisée (TVH) en soumettant votre déclaration de revenus. Ces crédits visent à éliminer ou à réduire les effets de la TPS ou de la TVH sur les familles à revenu faible ou modeste. Normalement, si vous avez droit à ces crédits, ils vous seront remis en quatre versements par année. Si votre crédit total pour l'année est inférieur à 100 \$, vous recevrez le plein montant en un seul versement.

Vous pouvez percevoir ce crédit cette année si, à la fin de la dernière année financière :

- vous étiez résident du Canada;
- vous aviez au moins 19 ans, ou vous aviez un conjoint ou au moins un enfant; et
- vous répondiez à certains critères relativement à votre revenu et à votre situation familiale.

Si vous croyez être admissible à ces crédits, remplissez la partie de votre déclaration de revenus relative à la demande de crédit pour la TPS ou pour la TVH, à la page 1. L'**Agence des douanes et du revenu du Canada** (ADRC, anciennement Revenu Canada) déterminera si vous y avez droit et vous fera parvenir la réponse et une explication du calcul de vos crédits.

Crédit pour aidants naturels

Vos parents ou grand-parents, ou ceux de votre conjoint/e habitent-ils avec vous? S'ils ont plus de 65 ans, qu'ils dépendent de vous et que leur revenu annuel net est de moins de 14 453 \$, vous pourriez avoir droit au « montant pour aidants naturels ». Pour plus de renseignements, voir la ligne 315 du Guide général d'impôt et de prestations.

Remboursement des prestations de sécurité de la vieillesse

Les aînés qui ont un revenu élevé doivent rembourser une partie ou la totalité de leurs prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV). Si votre revenu annuel est supérieur à 55 309 \$ (taux de 2001), un douzième du montant à rembourser sera

déduit à la source, c'est-à-dire sur vos prestations mensuelles de Sécurité de la vieillesse. L'estimation de ce montant est fondée sur votre déclaration de revenus pour l'année précédente, telle que calculée par l'**Agence canadienne des douanes et du revenu** (ACDR); elle correspond à 15 % du montant de votre revenu (incluant la SV) dépassant 55 309 \$. La somme totale de l'impôt à rembourser ne peut cependant pas dépasser le total des prestations de SV reçues.

Si vous avez subi une baisse importante de revenu et que les déductions effectuées pour rembourser la SV vous causent des problèmes, vous pouvez demander à l'ACDR de réévaluer votre dossier. Communiquez avec le bureau d'impôt le plus près de chez-vous.

Aide en matière d'impôt

Le *Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt* s'adresse aux personnes admissibles qui ont besoin d'aide pour remplir leur déclaration de revenus. Ce programme gratuit, administré par l'**Agence canadienne des douanes et du revenu**, est destiné aux personnes à faible revenu dont la situation est simple sur le plan fiscal. Environ 15 000 Canadiens donnent de leur temps chaque année pour aider ceux qui en ont besoin à remplir leur déclaration de revenus.

Si vous avez besoin d'aide ou aimeriez devenir bénévole, appelez sans frais le 1-800-959-8281.



Logement

Les besoins en matière de logement évoluent tout au long de la vie. Le Gouvernement du Canada effectue des recherches sur de nouvelles options de logement et offre plusieurs programmes qui permettent aux aînés de demeurer autonomes dans leur domicile et d'avoir accès au genre de logement qui leur convient.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Par l'entremise de la **Société canadienne d'hypothèques et de logement** (SCHL), le Gouvernement du Canada finance un certain nombre de programmes de logement qui peuvent bénéficier aux aînés. Chaque province a ses propres programmes. Les programmes décrits dans cette publication peuvent donc varier d'une région à l'autre. Pour connaître les programmes disponibles dans votre province ou territoire, communiquez avec le bureau de la SCHL de votre région. Vous en trouverez

l'adresse et le numéro de téléphone dans votre annuaire téléphonique, à la section *Gouvernement du Canada*.

Recherche sur les besoins des aînés

La SCHL appuie la recherche et la diffusion de l'information relative aux besoins de logement des aînés. La SCHL publie les résultats de la recherche et les chercheurs font des présentations sur les besoins et les préférences des aînés en matière de logement et sur les types de logement qui y répondent le mieux.

La recherche et la diffusion de l'information vise à :

- augmenter les choix de logements pour les aînés;
- améliorer la qualité des logements pour les aînés;
- permettre aux aînés de maintenir leur autonomie; et
- aider le secteur privé à répondre aux besoins et préférences des aînés.

Centre canadien de documentation sur l'habitation

Le *Centre canadien de documentation sur l'habitation* est situé au Bureau national de la **Société canadienne d'hypothèques et de logement** (SCHL), à Ottawa. C'est la plus importante source d'information sur le logement au pays. Il sert les consommateurs, les constructeurs, les promoteurs, les universitaires et les décideurs de l'industrie.

Les publications suivantes pourraient vous intéresser : *Le logement pour personnes âgées* (49,95 \$); *Planification du logement et des services de soutien à l'intention des aînés* (44,95 \$); *Les choix de logements pour les personnes atteintes de démence* (24,95 \$); *Bâti-Flex : Un chez-soi adaptable* (9,95 \$); *Un choix de logements pour les Canadiens âgés* (gratuit); *Répondre aux besoins en logement des personnes âgées : Guide pour les groupes communautaires* (gratuit); *Maintenir l'autonomie des personnes âgées - Guide d'adaptation du domicile* (gratuit); et *Choix de logements au Canada pour les personnes handicapées* (7,95 \$).

Pour obtenir des publications ou de plus amples renseignements :



Centre canadien de documentation sur l'habitation
700, chemin Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Téléphone : 1-800-668-2642 (sans frais)
(613) 748-2367 (région de la capitale nationale)

ATME : (613) 748-2447

Télécopieur : 1-800-245-9274

Courriel : chic@cmhc-schl.gc.ca

Internet : www.cmhc-schl.gc.ca

Programmes de logement

Abordabilité et choix

Le programme *Abordabilité et choix toujours* (ACT) encourage la collaboration entre les municipalités, les entrepreneurs en construction et le secteur de l'habitation sans but lucratif afin d'améliorer les choix et d'offrir du logement abordable. Ce programme est parrainé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) mais est administré conjointement par la Fédération canadienne des municipalités (FCM), l'Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH) et l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU). Le programme vise à stimuler l'échange d'information au sujet des améliorations à la réglementation dans tout le Canada. Vous pouvez obtenir de l'information sur ce programme auprès de la FCM ou de la SCHL ou en visitant le site Internet du programme à www.programmeact.com.

Réparations d'urgence

Le *Programme de réparations d'urgence* (PRU) s'adresse aux propriétaires ou locataires admissibles, en milieu rural. Il leur permet d'effectuer les réparations urgentes nécessaires pour rendre leurs logements sûrs. Une partie importante de ce programme s'adresse aux Autochtones du Canada. L'aide financière est versée sous forme d'une contribution et dépend du coût des réparations et du lieu d'habitation. L'aide maximale varie de 4 635 \$ pour les régions du sud du Canada à 8 242 \$ pour les régions du Grand Nord.

Logements adaptés aux aînés

Le programme *Logements adaptés : aînés autonomes* (LAAA) aide les personnes âgées à faible revenu à réaliser des modifications pour adapter leur domicile à leur condition physique. Le LAAA offre une contribution unique pouvant aller jusqu'à 2 500 \$. La somme exacte dépend du coût des matériaux et de la main-d'oeuvre. Pour obtenir cette aide, le résident du logement doit avoir 65 ans ou plus, le revenu total du ménage doit être inférieur à la limite fixée pour la région, et le logement doit être une résidence permanente. D'autres critères d'admissibilité peuvent s'appliquer.

Supplément de loyer

Selon ce programme financé par la SCHL, le propriétaire s'engage, auprès du gouvernement, à fixer le prix du loyer en fonction du revenu des occupants. Le gouvernement verse au propriétaire la différence entre ces loyers et les loyers réels. Les intéressés peuvent présenter une demande à l'autorité locale en matière de logement ou au bureau du gouvernement provincial chargé du logement.

Logements sans but lucratif

Ce programme de la SCHL offre des logements abordables aux ménages à faible revenu. En vertu du programme, les locataires paient un loyer proportionné à leur revenu. Les personnes intéressées doivent présenter une demande directement à une société ou à un organisme d'habitation sans but lucratif de leur région.

Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL)

PAREL - propriétaires-occupants

Le *PAREL - propriétaires-occupants* offre une aide financière aux ménages à faible revenu pour leur permettre de rendre leur propriété saine et salubre. Pour avoir droit à cette aide, votre revenu (de ménage) et la valeur de la propriété doivent être inférieurs aux limites établies pour votre région. D'autres critères peuvent s'appliquer. Il se peut que vous n'ayez à rembourser qu'une partie du prêt. Dans les régions du sud du Canada, le prêt maximum est de 18 000 \$; dans les régions du nord, de 21 000 \$ et, dans le Grand Nord, de 27 000 \$. Le montant maximum qui peut être non remboursable varie de 12 000 \$ dans les régions du sud à 18 000 \$ dans les régions du Grand Nord canadien. Le montant non remboursable varie selon le revenu du ménage et selon le pourcentage établi pour les coûts des réparations.

PAREL - logements locatifs

Le *PAREL - logements locatifs* offre une aide financière aux propriétaires de logements locatifs pour qu'ils effectuent les réparations essentielles à leurs logements occupés par des locataires dont le faible revenu est sous un seuil déterminé (pour la région). Ce programme de prêts a pour objectif de maintenir les loyers équivalents ou inférieurs au loyer moyen du marché dans la région. L'aide financière est offerte sous la forme d'un prêt-subvention; une portion de la dette (pouvant aller jusqu'à 100 % des travaux essentiels) pourrait être non-remboursable. L'aide maximale varie de 18 000 \$ pour les régions du sud du Canada à 27 000 \$ pour les régions du Grand Nord.

PAREL - logements pour personnes handicapées

Le *PAREL - logements pour personnes handicapées* offre une aide financière pour aider à réaliser des travaux d'accessibilité au domicile d'une personne handicapée. L'aide est sous forme d'un prêt en totalité ou en partie remboursable. Dans les régions du sud du Canada, le prêt maximum est de 18 000 \$, de 21 000 \$ dans les régions du nord, et de 27 000 \$ dans les régions du Grand Nord. Pour les propriétaires-occupants, le montant maximum qui peut être non remboursable varie de 12 000 \$ dans les régions du sud à 18 000 \$ dans les régions du Grand

Nord canadien. Le montant non remboursable varie selon le revenu du ménage et selon un pourcentage des coûts des réparations alloué en vertu du Programme. Les prêts pour adapter des logements locatifs et des maisons de chambres n'ont pas à être remboursés. Un nombre de critères d'admissibilité s'appliquent.

Pour obtenir des publications de la SCHL, reportez-vous aux coordonnées indiquées au début de ce chapitre. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes de la SCHL, communiquez avec le bureau de la SCHL le plus près de chez-vous. Vous trouverez le numéro de téléphone dans votre annuaire téléphonique à la section *Gouvernement du Canada*.

Efficacité énergétique

L'*Office de l'efficacité énergétique* (OEE) de **Ressources naturelles Canada** administre plusieurs programmes pour permettre aux Canadiens d'économiser l'énergie à la maison, au travail et sur la route. Ses programmes *Énergide* établissent la cote de consommation d'énergie d'appareils électroménagers, de matériel de chauffage et de ventilation, de climatiseurs, d'habitations et de nouveaux véhicules. Le programme de la *Maison R-2000* encourage la construction de maisons écoénergétiques qui respectent l'environnement et sont saines pour leurs occupants. Le programme *Le bon Sens au volant* fournit aux automobilistes des conseils visant à réduire leur consommation de carburant.

On peut consulter ou commander en ligne beaucoup des publications de l'OEE par le biais de sa bibliothèque virtuelle (voir l'adresse Internet). Toutes ces publications sont gratuites. Prévoyez trois semaines après votre commande pour les recevoir par la poste.



Publications Éconergie
a/s Groupe Communication Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-387-2000 (sans frais)
(613) 995-2943 (région de la capitale nationale)

Télécopieur : (819) 996-6392

Internet : oee.nrcan.gc.ca (site de l'OEE)
publications-econergie.nrcan.gc.ca/index_f.cfm (bibliothèque virtuelle)



Culture canadienne

Le Gouvernement du Canada s'est donné une multitude de politiques et programmes visant à préserver et à protéger les trésors culturels du Canada et promouvoir la culture canadienne.

Radio-Canada

La **Société Radio-Canada** a été créée en 1936. C'est une société gouvernementale qui doit rendre compte de sa gestion au Parlement du Canada, par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien, à qui elle remet un rapport annuel.

À titre de diffuseur public, Radio-Canada est aussi responsable envers tous les Canadiens. La société gère quatre réseaux de diffusion nationaux sans publicités, qui comportent 73 stations régionales ainsi que deux réseaux nationaux de télévision (Radio-Canada et CBC) comportant 25 stations régionales qui diffusent en anglais et en français d'un bout à l'autre du pays. La société joue aussi un rôle important d'appui auprès des peuples autochtones en diffusant dans le Nord dans huit langues autochtones.

Radio-Canada a le mandat de :

- refléter les réalités et la diversité des Canadiens et Canadiennes;
- renseigner les Canadiens au sujet des nouvelles et des questions d'intérêt;
- appuyer les arts et la culture canadienne; et
- créer des liens entre les Canadiens, entre les régions et entre les deux communautés linguistiques.

Pour acheminer vos questions ou commentaires au sujet des émissions ou services de Radio-Canada, veuillez écrire ou téléphoner à :



Radio-Canada

Relations avec l'auditoire

C. P. 6000, succursale centre-ville

Montréal (Québec) H3C 3A8

Téléphone : (514) 597-6000

Courriel : auditoire@fr.radio-canada.ca

Internet : radio-canada.ca

Archives nationales

Les **Archives nationales du Canada** conservent de nombreux documents historiques, y compris des archives gouvernementales, des manuscrits, des photographies, du matériel audio-visuel, des cartes géographiques, des peintures, etc. Les Archives nationales sont une source d'information précieuse pour la recherche sur des sujets populaires comme la généalogie et l'histoire locale et nationale. On y offre en plus un service de demande de renseignements par écrit et on met à la disposition des autres bibliothèques un service de prêt de collections sur microfilms. Des expositions sont également organisées sur place et sur le site Internet des Archives (expositions virtuelles). Pour obtenir de plus amples renseignements :



Archives nationales du Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0N3

Téléphone : 1-866-578-7777 (sans frais)
(613) 995-5138 (région de la capitale nationale)

ATME : (613) 947-0391

Télécopieur : (613) 995-6274

Courriel : reference@archives.ca

Internet : www.archives.ca

Bibliothèque nationale

La **Bibliothèque nationale du Canada** (BNC) a pour mandat : de rassembler, préserver et faire connaître les éléments du patrimoine littéraire, historique et musical du Canada; de favoriser le partage des connaissances; et de coordonner les archives du matériel publié par le gouvernement fédéral.

Un des aspects les plus importants de ce mandat est de préserver le patrimoine national sous toutes ses formes – écrits, bandes sonores, vidéos, microfiches, disques compact et matériel électronique. Cette protection et conservation systématiques permettront aux générations futures d'avoir accès aux collections de la nation.

Le matériel canadien de la BNC inclut des livres, des périodiques, des journaux, des annuaires municipaux, des archives paroissiales et des publications gouvernementales. Les collections comprennent les archives de musiciens de renom comme Claude Champagne, Glenn Gould et Oscar Peterson et les manuscrits d'auteurs contemporains comme Gabrielle Roy et Michael Ondaatje.

Le site Internet de la Bibliothèque nationale vous permet d'accéder directement aux

collections et services; vous pouvez aussi utiliser le site pour poser des questions.

La Bibliothèque nationale offre un important programme d'expositions, de conférences et de concerts. Vous pouvez vous procurer l'horaire des ces activités sur le site Internet, ou en faire la demande par téléphone au (613) 992-9988 ou par télécopieur au (613) 947-2706. Pour obtenir des renseignements généraux :



Bibliothèque nationale du Canada

395, rue Wellington

Ottawa (Ontario) K1A 0N4

Téléphone : 1-877-896-9481 (sans frais)

(613) 995-9481 (région de la capitale nationale)

ATME : 1-866-299-1699 (sans frais)

Télécopieur : (613) 943-1112

Internet : www.nlc-bnc.ca

Office national du film

L'**Office national du film** (ONF) produit et distribue des vidéos sur les marchés canadien et étrangers. L'ONF cherche à renseigner le public sur le contexte social et culturel du Canada. Bon nombre de ces vidéos peuvent intéresser les aînés, leurs soignants et les dispensateurs de soins. Les films, vidéos et productions multimédias de l'ONF sont accessibles auprès d'établissements d'enseignement, de bibliothèques ou directement de l'ONF. Toutes les productions récentes de l'ONF sont sous-titrées à l'intention des malentendants. Pour plus de renseignements, ou pour commander :



Office national du film

C. P. 6100, succursale Centre-Ville

Montréal (Québec) H3C 3H5

Téléphone : 1-800-267-7710 (sans frais)

Télécopieur : (514) 283-7564

Internet : www.onf.ca

Conseil des Arts du Canada

Le Parlement a créé le **Conseil des Arts du Canada** en vue de favoriser et de promouvoir les arts au Canada. Le Conseil accorde des subventions et fournit des services aux artistes et aux organismes artistiques *professionnels reconnus* du Canada.

Parmi les organisations qui peuvent recevoir des subventions, on compte des troupes d'arts d'interprétation, des maisons d'édition, des musées d'art sans but lucratif et d'autres organismes voués aux arts. Pour en savoir davantage sur les critères ou pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :



Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert

C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Téléphone : 1-800-263-5588, poste 5060 (sans frais)

(613) 566-4414, poste 5060 (région de la capitale nationale)

ATME : (613) 565-5194

Télécopieur : (613) 566-4390

Courriel : info@conseildesarts.ca

Internet : www.conseildesarts.ca

Langues officielles

Le ministère du **Patrimoine canadien** est responsable des *Programmes d'appui aux langues officielles*. Ces programmes favorisent l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada (les anglophones au Québec et les francophones dans les autres provinces). Ils visent également à amener la population canadienne à connaître et apprécier les deux langues officielles du pays. Des subventions, contributions ou une aide technique peuvent être mises à la disposition des groupes suivants : les organismes qui représentent les minorités de langue officielle; les associations qui font la promotion des langues officielles; et les organismes sans but lucratif qui veulent améliorer et accroître les services offerts dans l'autre langue officielle. Pour obtenir de plus amples renseignements :



Programmes d'appui aux langues officielles

Ministère du Patrimoine canadien

Ottawa (Ontario) K1A 0M5

Téléphone : (819) 994-2222

Internet : www.patrimoinecanadien.gc.ca/offlangoff/

Culture autochtone

Les *Programmes des Autochtones* du ministère du **Patrimoine canadien** appuient plusieurs initiatives visant à stimuler l'épanouissement social, culturel et économique des communautés autochtones qui vivent hors-réserve et à leur permettre de contribuer au développement des politiques qui les touchent. Les groupes communautaires qui bénéficient de l'appui financier du Ministère reconnaissent le rôle et l'apport des Anciens dans leurs structures et activités. Parmi les programmes, on retrouve : le Programme des centres d'amitié autochtones; le Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives; le Programme de promotion des femmes autochtones; le Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiotélédiffusion; l'Initiative des centres urbains polyvalents pour jeunes Autochtones; et l'Initiative des langues autochtones. Pour de plus amples renseignements :



Programmes des Autochtones
Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy
Hull (Québec) K1A 0M5

Téléphone : (819) 994-3835

Internet : www.pch.gc.ca/progs/autochtone.htm



Multiculturalisme

Le *Programme du multiculturalisme* du ministère du **Patrimoine canadien** appuie des activités et des projets visant à mettre fin au racisme et à la discrimination raciale au Canada; à aider les organismes canadiens à reconnaître et à respecter les différences dans la société canadienne; et à encourager les personnes de toutes origines ethniques et raciales à participer pleinement et également à la vie de la société canadienne. Pour de plus amples renseignements :



Programme du multiculturalisme
Ministère du Patrimoine canadien
Ottawa (Ontario) K1A 0M5

Téléphone : (819) 953-1970

Internet : www.pch.gc.ca/multi/main_f.shtml

Musées nationaux

Les musées nationaux du Canada abritent et présentent les trésors du Canada dans des secteurs tels que les beaux-arts, la nature, l'histoire, la science et l'agriculture. La plupart de ces musées proposent des visites guidées, des conférences et des événements spéciaux aux visiteurs, offrent des rabais aux aînés et sont accessibles en fauteuil roulant. Les Canadiens d'un océan à l'autre peuvent visiter les musées nationaux du Canada sur les sites Internet (visites virtuelles) indiqués pour chaque musée.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez directement avec ces musées :



Musée canadien des civilisations

**100, rue Laurier
C. P. 3100, succursale B
Hull (Québec) J8X 4H2**

Téléphone : 1-800-555-5621 (sans frais - 24 heures sur 24)
(819) 776-7000 (région de la capitale nationale)

ATME : (819) 776-7003

Télécopieur : (819) 776-8300

Internet : www.civilisations.ca

Musée canadien de la guerre

**Cour General Motors
330, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0M8**

Téléphone : 1-800-555-5621 (sans frais)
(819) 776-8600 (région de la capitale nationale)

Télécopieur : (819) 776-8623

Internet : www.museedelaguerre.ca

Musée canadien de la nature

**C. P. 3443, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 6P4**

Téléphone : 1-800-263-4433 (sans frais)
(613) 566-4700 (région de la capitale nationale)

Internet : www.nature.ca



Musée national des sciences et de la technologie

**C. P. 9724, succursale T
Ottawa (Ontario) K1G 5A3**

Téléphone : (613) 991-3044

ATME : (613) 991-9207

Internet : www.science-tech.nmstc.ca

Musée de l'aviation du Canada

Croisée des promenades Aviation et Rockcliffe

**C. P. 9724, succursale T
Ottawa (Ontario) K1G 5A3**

Téléphone : 1-800-463-2038 (sans frais)

(613) 993-2010 (région de la capitale nationale)

ATME : (613) 990-7530

Internet : www.aviation.nmstc.ca

(Informez-vous sur la journée portes ouvertes annuelle pour les aînés en téléphonant au (613) 990-5881.)

Musée de l'agriculture

Ferme expérimentale centrale

Promenade Prince of Wales

Immeuble 88

Ottawa (Ontario) K1A 0C6

Téléphone : (613) 991-3044

ATME : (613) 991-9207

Télécopieur : (613) 993-7923

Internet : www.agriculture.smnst.ca

Installations adaptées aux fauteuils roulants et aux personnes ayant une déficience auditive.

Musée des beaux-arts du Canada

380, promenade Sussex

C. P. 427, succursale A

Ottawa (Ontario) K1N 9N4

Téléphone : 1-800-319-2787 (sans frais)

(613) 990-1985 (région de la capitale nationale)

ATME : (613) 990-0777

Télécopieur : (613) 993-4385

Courriel : info@beaux-arts.ca

Internet : www.beaux-arts.ca



Musée canadien de la photographie contemporaine

1, canal Rideau

C. P. 465, Succursale A

Ottawa (Ontario) K1N 9N6

Téléphone : (613) 990-8257

Télécopieur : (613) 990-6542

Courriel : cmcp@beaux-arts.ca

Internet : mcpc.beaux-arts.ca

Parcs et sites historiques nationaux

Parcs Canada assure la préservation et l'exploitation respectueuse des sites du patrimoine, parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation. Les parcs nationaux font partie d'un réseau pan-canadien d'aires représentatives du paysage canadien qui sont protégées pour permettre aux Canadiens d'aujourd'hui de connaître, d'apprécier et de jouir de ces endroits tout en les préservant dans leur état naturel pour les générations futures. Les lieux historiques nationaux sont des endroits d'importance historique nationale pour les Canadiens. Pour obtenir de plus amples renseignements :



Parcs Canada

25, rue Eddy

Hull (Québec) K1A 0M5

Téléphone : 1-888-773-8888 (sans frais)

(819) 997-8997 (région de la capitale nationale)

Télécopieur : (819) 953-8770

Courriel : parks_webmaster@pch.gc.ca

Internet : parcsCanada.gc.ca

(Consultez également la section *Voyages* et la section *Activités bénévoles* de ce guide.

Capitale nationale

La capitale du Canada appartient à tous les Canadiens. La **Commission de la capitale nationale** (CCN) a pour mandat d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement qui font de la région de la capitale nationale une source de fierté et d'agrément pour les Canadiens et les touristes. La CCN assure aussi la promotion des activités et événements publics qui mettent en valeur les aspects culturels et sociaux du

Canada, en collaboration avec des organismes qui contribuent au développement de la capitale. Pour plus de renseignements :



Info-Centre de la Capitale
202 - 40, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1P 1C7

Téléphone : 1-800-465-1867 (sans frais)
(613) 239-5555 (région de la capitale nationale)
Internet : www.capcan.ca

(Pour de plus amples renseignements sur la capitale nationale, consultez également la section *Voyages* de ce guide.)



Colline du Parlement

Le **Parlement** est le siège du gouvernement du Canada. C'est aussi un symbole national, un monument historique, un complexe d'architecture magnifique et le centre décisionnel du pays. Le Parlement appartient non seulement à ceux qui y travaillent, mais aussi à tous les Canadiens.

Pour obtenir de l'information générale sur les activités du Parlement, communiquez avec l'Info-Centre de la Capitale au 1-800-465-1867; pour des visites organisées (groupes) des édifices du Centre et de l'Est, composez le (613) 996-0896. Pour obtenir des renseignements sur l'histoire et les activités du Sénat, de la Chambre des Communes ou de la Bibliothèque du Parlement :



Service d'information
Bibliothèque du Parlement
Colline du Parlement
Ottawa (Ontario) K1A 0A9

Téléphone : (613) 992-4793
Télécopieur : (613) 992-1273
ATME : (613) 995-2266
Internet : www.parl.gc.ca



Droits de la personne

Nous avons le privilège d'habiter un des pays les plus libres et démocratiques du monde. Plusieurs mécanismes ont été mis en place par les législateurs pour assurer le respect des droits de tous les Canadiens et Canadiennes.

Loi canadienne sur les droits de la personne

La *Loi canadienne sur les droits de la personne* protège toute personne vivant au Canada contre la discrimination au sein ou de la part de l'administration fédérale, de sociétés fédérales ou d'organisations réglementées par le fédéral – entre autres les banques, les compagnies aériennes, les sociétés de chemin de fer, la Société canadienne des postes, la Société Radio-Canada, les compagnies de téléphone, et les stations de télévision et de radio.

La **Commission canadienne des droits de la personne** est chargée d'enquêter sur les plaintes liées à la discrimination dans le domaine de l'emploi ou dans la prestation de services en vertu de la Loi. Il peut s'agir d'une discrimination fondée sur l'âge, l'origine nationale ou ethnique, la couleur ou la race, la situation familiale, la religion, l'état civil, le sexe, un handicap, l'orientation sexuelle, ou une condamnation pour laquelle un pardon a été accordé.

La protection contre la discrimination fondée sur l'âge garantit aux aînés le droit à : l'accès équitable au travail; l'accès équitable aux biens et services; l'absence de harcèlement au travail; la possibilité de continuer à travailler jusqu'à « l'âge normal » de la retraite; et le traitement de toute plainte de discrimination.

La Commission a des bureaux à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :



Commission canadienne des droits de la personne

**344, rue Slater, 8^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 1E1**

Téléphone : 1-888-214-1090 (sans frais)
(613) 995-1151 (région de la capitale nationale)

ATME : 1-888-643-3304 (sans frais)

Télécopieur : (613) 996-9661

Courriel : info.com@chrc-ccdp.ca

Internet : www.chrc-ccdp.ca

Charte canadienne des droits et libertés

La *Charte canadienne des droits et libertés* fait partie de la Constitution canadienne. Elle protège les libertés, les droits et autres avantages dont bénéficient les Canadiens et Canadiennes de tous âges. Si vous estimez que vos droits en vertu de la Charte ont été violés, vous pouvez demander réparation devant les tribunaux.

Le *Programme des droits de la personne* du ministère du **Patrimoine canadien** publie le *Guide à la Charte canadienne des droits et libertés*. Ce document sert à mieux comprendre le sens et l'importance de la Charte. Le Programme des droits de la personne a pour mission de promouvoir le développement et la compréhension des droits de la personne au Canada.

Pour obtenir un exemplaire de la *Charte canadienne des droits et libertés* et son guide, communiquez avec :



Programme des droits de la personne
Direction générale des droits de la personne et des peuples autochtones
Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy
Hull (Québec) K1A 0M5

Téléphone : (819) 994-3458
Télécopieur : (819) 994-5252
Courriel : rights-droits@pch.gc.ca
Internet : www.pch.gc.ca/ddp-hrd



Commissariat aux langues officielles

Le **Commissariat aux langues officielles** est chargé de faire respecter la *Loi sur les langues officielles* dans l'administration des affaires des établissements fédéraux et dans la promotion du français et de l'anglais au sein de la société canadienne. Pour ce faire, le Commissariat :

- procède à des études, des recherches, des analyses et des contrôles sur le statut et l'usage des deux langues officielles;
- enquête sur les plaintes liées à des questions relevant de la Loi sur les langues officielles ainsi que sur les règlements et politiques connexes;
- encourage l'application de la Loi et des règlements en fournissant de l'information et des conseils; et

- travaille auprès du public, du Parlement et des organismes fédéraux.

Pour obtenir de plus amples renseignements :



Commissariat aux langues officielles

344, rue Slater, 3^e étage

Ottawa (Ontario) K1A 0T8

Téléphone : 1-877-996-6368 (sans frais)

(613) 996-6368 (région de la capitale nationale)

Télécopieur : (613) 993-5082

Internet : www.ocol-clo.gc.ca

Loi sur la protection des renseignements personnels

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* a deux objectifs : protéger les renseignements personnels qui vous concernent dans les dossiers de l'administration fédérale et vous permettre d'y avoir accès pour en vérifier l'exactitude et l'intégralité. Souvent, les aînés demandent des renseignements sur leur pension, leur service militaire pendant la guerre, leurs dossiers médicaux, d'immigration ou d'emploi, ou encore des données du recensement pour effectuer des recherches généalogiques.

Le gouvernement a organisé l'information en diverses banques de données, qui sont décrites dans un guide-répertoire intitulé : *Info Sources - Sources de renseignements fédéraux*. Vous pouvez vous procurer ce guide ainsi que des formulaires de demande et des dépliants explicatifs dans la plupart des bibliothèques et Centres de ressources humaines ou auprès de votre député fédéral. Pour accéder à votre dossier personnel, il vous suffit de remplir un formulaire de demande pour chaque banque de renseignements que vous désirez consulter. Expédiez les formulaires aux adresses des ministères mentionnées dans *Info Sources*.

Vous pouvez porter plainte auprès du **Commissaire à la protection de la vie privée** si l'on refuse de vous communiquer un renseignement ou la totalité de l'information, si l'on refuse de répondre à une demande de correction de votre dossier ou si vous devez attendre plus de 60 jours pour obtenir l'information demandée. Vous pouvez également porter plainte si vous estimez que le gouvernement fédéral recueille, utilise, divulgue, conserve ou détruit des renseignements personnels de façon inappropriée. Pour obtenir de plus amples renseignements :



Commissaire à la protection de la vie privée

112, rue Kent

Ottawa (Ontario) K1A 1H3

Téléphone : 1-800-282-1376 (sans frais)

(613) 995-8210 (région de la capitale nationale)

ATME : (613) 992-9190

Télécopieur : (613) 947-6850

Courriel : info@privcom.gc.ca

Internet : www.privcom.gc.ca



Éducation

L'acquisition de connaissances tout au long de la vie est essentielle au maintien de la santé et du bien-être. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral met plusieurs programmes d'apprentissage à la disposition des Canadiens et Canadiennes de tous les âges.

Lecture et écriture

Le *Secrétariat national à l'alphabétisation* (SNA), au sein de **Développement des ressources humaines Canada**, vise à aider les jeunes et les moins jeunes, y compris les aînés, à améliorer leur capacité de lecture et d'écriture. Pour ce faire, le SNA établit des partenariats d'alphabétisation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, des organismes bénévoles et non gouvernementaux, des entreprises et des groupes syndicaux. Pour obtenir des renseignements sur les programmes dans votre région, consultez la section *Apprentissage ou Alphabétisation* dans les pages jaunes de votre annuaire téléphonique, ou communiquez avec :



Secrétariat national à l'alphabétisation

Développement des ressources humaines Canada

Les Terrasses de la Chaudière

170, Hôtel-de-ville, 8^e étage

Hull (Québec) K1A 0J9

Téléphone : (819) 953-5280

Télécopieur : (819) 953-8076

Courriel : nls-sna@nald.ca

Internet : www.nald.ca/indexf.htm

Informatique et Internet

Le *Programme d'accès communautaire* (PAC) administré par **Industrie Canada** est un des principaux volets de l'initiative fédérale « Un Canada branché ». Le but du PAC est de fournir aux citoyens de toutes les régions rurales, urbaines ou éloignées du Canada un accès abordable à Internet et de mettre à leur disposition de nouveaux moyens de communiquer, d'apprendre et de faire des affaires dans l'économie actuelle.

Le PAC poursuit les objectifs suivants :

- aider les citoyens à être mieux informés grâce à l'échange d'idées et d'informations;
- favoriser l'apprentissage des individus par l'utilisation des technologies de l'information;
- favoriser l'accès « en ligne » aux programmes et services gouvernementaux; et
- permettre aux Canadiens d'effectuer des recherches et des apprentissages en ligne.

À ce jour, plus de 9000 centres d'accès public ont été établis ou approuvés. Pour plus de renseignements :

 Téléphone : 1-800-575-9200 (sans frais)
ATME : 1-800-465-7735 (sans frais)
Télécopieur : (613) 952-8711
Courriel : comaccess@ic.gc.ca
Internet : cap.ic.gc.ca

Technologies d'apprentissage

Le *Bureau des technologies d'apprentissage* (BTA) au sein de **Développement des ressources humaines Canada** (DRHC) collabore avec plusieurs partenaires dans le but de faciliter l'accès des Canadiens et des Canadiennes aux technologies d'apprentissage. L'objectif est de faciliter l'acquisition des connaissances et l'amélioration des compétences. Le BTA appuie des projets qui contribuent à une meilleure connaissance des technologies et des moyens de les adapter pour l'apprentissage à domicile, au travail et dans les collectivités. Pour plus de renseignements :

 **Bureau des technologies d'apprentissage**
15, rue Eddy, Rez-de-chaussée
Hull (Québec) K1A 0M5

Téléphone : (819) 953-0300
Télécopieur : (819) 997-6777
Courriel : olt-bta@hrdc-drhc.gc.ca
Internet : olt-bta.hrdc-drhc.gc.ca





L'information est un facteur important de santé et de qualité de vie. Le gouvernement du Canada multiplie les moyens, les formats et les technologies pour rendre l'information accessible aux Canadiens.

Téléphone

Ô-Canada est un service téléphonique sans frais accessible de partout au Canada. Vous pouvez y obtenir des renseignements sur les programmes, les services, les nouvelles initiatives et les produits d'information du Gouvernement du Canada.



Téléphone : 1-800-Ô-Canada (1-800-622-6232, sans frais)
ATME : 1-800-465-7735 (sans frais)

Internet

Les aînés utilisent de plus en plus Internet pour se renseigner et se divertir. Non seulement Internet contient-il une variété et une quantité incroyable d'information, il permet aussi aux gens de communiquer entre eux. La liste qui suit n'offre qu'un petit échantillon des sites Internet fédéraux qui peuvent être d'intérêt pour les aînés.

Canada

Le *Site du Canada* est une source intarissable d'informations sur le Canada. C'est le site Internet principal du Gouvernement du Canada. Il présente de l'information sur les programmes, les statistiques, la géographie, les services, et une foule d'autres sujets d'intérêt autant pour les Canadiens ordinaires que pour les commerçants, les investisseurs et les étrangers. Ce site contribuera à faire de notre gouvernement l'un des plus « branchés » à ses citoyens, en offrant à tous les Canadiens un accès en ligne « quand ils veulent et où ils veulent » aux renseignements sur le gouvernement fédéral. Vous avez besoin d'un renseignement sur le Gouvernement du Canada? Branchez-vous sur :



Internet : www.canada.gc.ca

Santé

Le site Internet de **Santé Canada** présente des publications, des résultats de recherches et des informations sur un grand nombre de sujets de santé pouvant intéresser les aînés (prévention des blessures, santé du coeur, alimentation, activité physique...) Vous y trouverez, par exemple, le site de la *Division du vieillissement*

et des aînés et le site du *Conseil consultatif national sur le troisième âge*, le *Guide d'activité physique pour les aînés*, un guide de sécurité à domicile intitulé *Chez-soi en toute sécurité*, un guide visant à favoriser une meilleure communication entre médecins et patients, des renseignements sur les abus envers les aînés, la trousse *Coeur en santé* et plein d'autres informations sur la santé et le système de santé canadiens.

Le site permet de trouver facilement l'information grâce à un index de A à Z. Santé Canada souhaite rendre ce site le plus utile et facile d'utilisation possible. Pour obtenir plus d'information ou transmettre vos commentaires :



Santé Canada

Indice de l'adresse 0901E

Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Téléphone : (613) 957-2991

Télécopieur : (613) 941-5366

Courriel : webmaster@www.hc-sc.gc.ca

Internet : www.hc-sc.gc.ca

Le *Réseau canadien de la santé* (RCS) est une initiative nationale, financée en partenariat avec **Santé Canada**. Il vise à favoriser l'accès à une information fiable sur 26 principaux sujets de santé, y compris sur les aînés.

Grâce au RCS, le public et les professionnels de la santé ont accès à plus de 10 000 ressources Internet fournies par les organismes oeuvrant dans le domaine de la santé au Canada, dont les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les universités, les organismes non-gouvernementaux et les organismes communautaires.



Courriel : rsc-ecriveznous@hc-sc.gc.ca

Internet : reseau-canadien-sante.ca

Aînés

Info-Aînés Canada est une passerelle informatique conçue spécialement pour les aînés. C'est la réponse du gouvernement fédéral au besoin exprimé par les aînés d'avoir un site unique d'accès à l'information. Le site agit comme passerelle vers tous les sites Internet du Gouvernement du Canada qui présentent un intérêt pour les aînés. Il offre un index alphabétique complet, plusieurs options de recherche, un mécanisme facile pour grossir les lettres affichées à l'écran et une foire aux questions.



Internet : www.seniors.gc.ca

Vous trouverez sur le site Internet de la *Division du vieillissement et des aînés* (DVA) de **Santé Canada** plusieurs publications sur le vieillissement et les aînés. Bon nombre de ces publications s'adressent aux aînés alors que d'autres sont destinées aux professionnels de la santé ou aux soignants. Toutes les publications présentent de l'information fiable et à jour. Du site de la DVA, vous pouvez accéder directement au site du Conseil consultatif national sur le troisième âge (CCNTA), où vous trouverez des renseignements sur le Conseil et ses publications (dont les documents de principes, les *Écrits en gérontologie*, et le bulletin *Expression*).



Courriel : seniors@hc-sc.gc.ca

Internet : www.hc-sc.gc.ca/seniors-aines (DVA)
www.ccnta.ca (CCNTA)

La *Banque de données sur les politiques et les programmes touchant les aînés* (BDPPA) est un outil Internet présentant un répertoire des programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux destinés aux aînés. La base de données (maintenue par **Santé Canada**) contient de l'information sur des programmes des secteurs comme la santé, le logement, le soutien social et le revenu. Grâce à cet outil, on peut consulter toutes les politiques et tous les programmes du système, réaliser des recherches de base et avancées sur des sujets spécifiques et créer des rapports personnalisés. La BDPPA illustre comment les programmes sont reliés et contient des statistiques de base sur les aînés du Canada. Vous pouvez également avoir accès à de l'information détaillée sur chaque programme ou politique par le biais de liens compris dans la base de données.



Internet : www.bdppa.gc.ca (français)

www.sppd.gc.ca (anglais)

Culture

Le *Musée virtuel du Canada* (MVC) est un site Internet qui a vu le jour grâce à la collaboration entre la communauté muséale du Canada et le ministère du **Patrimoine canadien**. C'est un site qui met en valeur les trésors et les histoires qui ont façonné le Canada au fil des siècles. Le MVC utilise la puissance d'Internet pour donner accès à la richesse et la diversité du patrimoine canadien dans les foyers, les écoles et les lieux de travail. Derrière ces expositions magnifiques se trouvent des centaines de musées dont un grand nombre sont de véritables petits bijoux qui doivent leur existence au dévouement passionné de bénévoles.



www.museevirtuel.ca

Consommateurs

La *Passerelle d'information pour le consommateur canadien* est un site Internet qui donne accès à de l'information en provenance de 35 ministères et agences du gouvernement fédéral sur des questions d'intérêt pour les consommateurs canadiens. Elle inclura éventuellement de l'information en provenance des gouvernements provinciaux et de certains organismes non-gouvernementaux. Ce projet, parrainé par **Industrie Canada**, vise à fournir aux citoyens du Canada des outils permettant de prendre les meilleures décisions possible en matière de produits et de services de consommation. Pour obtenir plus de renseignements :



Passerelle d'information pour le consommateur canadien

Bureau de la consommation

Industrie Canada

235, rue Queen, pièce 965A

Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Téléphone : (613) 946-2576

Télécopieur : (613) 952-6927

Courriel : info.consommation@ic.gc.ca

Internet : infoconsommation.ca

Publications

Des milliers de publications sont produites par le Gouvernement du Canada pour renseigner les Canadiens et Canadiennes sur les services, les programmes et la recherche du gouvernement fédéral. La plupart de ces publications sont disponibles, sur demande, en formats alternatifs. Pour obtenir des publications gouvernementales :



Téléphone : 1-800-622-6232 (sans frais)

ATME : 1-800-465-7735 (sans frais)

Internet : publications.pwgsc.gc.ca/publishing/pubindex-f

Communication avec les aînés

Santé Canada a publié un guide intitulé *Communiquer avec les aînés*, qui a pour but de renseigner les communicateurs, les concepteurs de produits promotionnels ou d'information et le public sur les pertes sensorielles qui peuvent se produire chez les personnes âgées et qui risquent d'avoir un impact sur leur réception des messages. Le guide examine tous les outils de communication, y compris la presse écrite, la télévision, les messages téléphoniques à choix multiples et les guichets automatiques. Il offre des conseils et des techniques pour communiquer plus efficacement avec les aînés.

Santé Canada a aussi publié, avec l'aide de consultants autochtones d'un océan à l'autre, une publication intitulée *Tendons la main : Guide pour bien communiquer avec les aînés autochtones*. Ce guide contient des suggestions sur les façons les plus efficaces de transmettre de l'information aux aînés autochtones.

Pour obtenir l'une ou l'autre de ces publications, veuillez communiquer avec la Division du vieillissement et des aînés à l'adresse et aux numéros de téléphone indiqués aux premières pages du présent Guide. Ces publications peuvent aussi être consultées ou téléchargées du site web de la Division : www.hc-sc.gc.ca/seniors-aines.

Statistiques

Statistique Canada recueille et analyse des renseignements statistiques sur toute la société canadienne, y compris les aînés. Le Ministère publie de nombreux rapports sur le vieillissement. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :



Division des statistiques sociales du logement et des familles

Statistique Canada

7-C-2, immeuble Jean-Talon

Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Téléphone : (613) 951-2603

Télécopieur : (613) 951-0387

Internet : www.statcan.ca

Vous pouvez vous procurer des publications de Statistique Canada dans les librairies de votre localité et auprès des distributeurs autorisés. Vous pouvez également commander des rapports auprès des bureaux locaux de Statistique Canada. Moyennant certains frais, vous pouvez obtenir des tableaux personnalisés auprès de Statistique Canada. Pour de plus amples renseignements :



Statistique Canada

Division des opérations et de l'intégration

Gestion de la circulation

120, avenue Parkdale

Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Téléphone : 1-800-267-6677 (sans frais - ligne téléphonique pour commander)

1-800-263-1136 (sans frais - ligne téléphonique de renseignements)

Télécopieur : (613) 951-1584

Courriel : order@statcan.ca

Internet : www.statcan.ca

Statistique Canada a des centres de consultation à Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Edmonton, Calgary et Vancouver. Vous pouvez obtenir des renseignements auprès de ces centres. Si vous vivez à l'extérieur de ces centres, vous pouvez communiquer avec eux sans frais. Les numéros locaux et sans frais sont indiqués dans les pages du gouvernement fédéral de l'annuaire téléphonique, sous la rubrique *Statistique Canada*.

Rapports sur les politiques sociales

Le *Conseil national du bien-être social* est un organisme consultatif composé de citoyens; il relève du ministre de **Développement des ressources humaines Canada**. Le Conseil rédige des rapports sur la pauvreté et les politiques sociales. Certains pourraient vous intéresser, dont le *Guide des pensions*, qui décrit les régimes de pension dans un langage de tous les jours et *Améliorer le Régime de pensions du Canada*, qui présente une analyse plus détaillée de la politique et comporte des recommandations sur l'application de ce régime.

Les rapports du Conseil national du bien-être social sont distribués gratuitement. Pour obtenir la liste des publications ou d'autres renseignements :



Conseil national du bien-être social
Développement des ressources humaines Canada
112, rue Kent, 9^e étage
Place de Ville, Tour B
Ottawa (Ontario) K1A 0J9

Téléphone : (613) 957-2961
Télécopieur : (613) 957-0680
Courriel : ncw@magi.com
Internet : www.ncwcnbes.net

Services postaux

La **Société canadienne des postes** offre aux particuliers, aux entreprises et aux organismes la livraison sûre de lettres et de colis à toutes les adresses du Canada et du monde. C'est une société gouvernementale établie en octobre 1981.

Pour obtenir le *code postal* associé à une adresse, vous pouvez téléphoner au service national des codes postaux, au 1-900-565-2633. Postes Canada demande 0,75 \$ pour ce service. Cependant, si vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de poste pour consulter l'annuaire des codes postaux ou ne pouvez consulter Internet, vous devez informer le téléphoniste de la situation et demander un crédit pour l'appel.

Postes Canada accueille toujours les commentaires et suggestions qui lui permettront d'améliorer ses services. Pour soumettre vos suggestions :



Téléphone : 1-800-267-1177 (sans frais)
(416) 979-8832

ATME : 1-800-267-2797 (sans frais)

Courriel : service@postescanada.ca

Internet : www.postescanada.ca

Pour faire des suggestions de thèmes de timbres, écrivez à :



L'honorable André Ouellet

Président du Comité consultatif sur les timbres-poste

2701, prom. Riverside, bureau N1250

Ottawa (Ontario) K1A 0B1



La sécurité est une grande préoccupation des aînés. Parfois, de simples mesures de prévention peuvent augmenter la sécurité du domicile et de l'environnement de façon considérable. La sécurité et la prévention sont également l'affaire des gouvernements et de l'ensemble de la société.

Sécurité du domicile

Santé Canada a publié deux brochures sur la prévention des blessures à domicile. *Chez soi en toute sécurité* offre des conseils et des listes de contrôle en vue de rendre votre domicile aussi sûr que possible. *Bruno et Alice* raconte l'histoire amusante de deux aînés qui découvrent, bien malgré eux, les principes de base de la sécurité au foyer. Pour obtenir ces publications, communiquez avec la Division du vieillissement et des aînés (coordonnées indiquées au début du présent Guide).

Sécurité physique

La **Gendarmerie royale du Canada (GRC)** et la plupart des corps policiers ont des publications, des programmes et des présentations pour vous renseigner sur la sécurité et la prévention des agressions. Ces outils vous aideront à prévenir certains inconvénients et à vous sentir en sécurité dans votre communauté. Si vous êtes victime d'un acte criminel, vous pouvez bénéficier de projets d'aide aux victimes. Les collectivités, la police et tous les échelons de gouvernement parrainent de tels services - qui peuvent vous fournir le nom d'ouvriers capables de réparer vos biens endommagés ou des renseignements sur les procédures judiciaires. Si vous désirez d'autres renseignements, adressez-vous au service de police de votre localité.

La GRC a aussi collaboré, avec la **Société Alzheimer** et Santé Canada, à mettre au point un registre de personnes susceptibles d'errer. Pour inscrire quelqu'un, téléphonez au 1-800-616-8816 (sans frais).

Sécurité des produits

La **Direction générale des produits de santé et des aliments** de **Santé Canada** poursuit deux grands objectifs : 1) promouvoir une saine alimentation et une utilisation éclairée des médicaments, des aliments et des produits de santé naturels; et 2) maximiser la sécurité et l'efficacité des médicaments, des aliments, des produits de santé naturels, des matériels médicaux, des produits biologiques et de biotechnologie

connexes disponibles sur le marché canadien et utilisés dans le système de santé.

Cette direction générale joue donc un rôle primordial dans la protection de la santé des Canadiens et Canadiennes. Elle exécute son mandat au moyen d'une vaste gamme de fonctions d'évaluation, de vérification, de mise à l'essai, de contrôle, d'inspection, de réglementation et de diffusion de l'information. Le *Bureau de la participation des consommateurs* encourage les Canadiens et Canadiennes à contribuer aux décisions en matière de priorités, de politiques et de programmes. Une ligne téléphonique directe est aussi mise à la disposition des consommateurs pour les protéger des appareils médicaux défectueux (auditifs ou autres). Si vous croyez avoir subi des malaises ou blessures dues à un appareil défectueux ou si vous êtes d'avis qu'un appareil ne performe pas comme on vous l'a dit, vous pouvez en faire rapport en composant sans frais le 1-800-267-9675.

Pour plus de renseignements :



Direction générale des produits de santé et des aliments

Santé Canada

Indice de l'adresse 0701A1

Ottawa (Ontario) K1A 1B6

Le *Bureau de la sécurité des produits* de **Santé Canada** applique la *Loi sur les produits dangereux*. Cette loi a pour but de protéger la santé des Canadiens et Canadiennes et de promouvoir leur sécurité. Elle interdit ou réglemente la vente, la publicité et l'importation de produits de consommation dangereux (ou pouvant présenter un danger).

Le Bureau vise à prévenir les blessures et décès causés par les produits de consommation. Il accorde une importance particulière aux groupes qui risquent le plus de se blesser, à savoir les enfants et les aînés. Les publications du Bureau offrent des conseils sur la conception, l'utilisation et la manutention des produits; elles fournissent également des données sur les blessures et sur leurs causes. Le Bureau fait partie de la Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs, dont nombre de publications peuvent être utiles aux aînés pour améliorer la sécurité de leur domicile. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la prévention :



Bureau de la sécurité des produits

Santé Canada

Indice de l'adresse 3504D

Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Téléphone : (613) 954-0104

Télécopieur : (613) 952-1994

Internet : www.hc-sc.gc.ca/ehp/ehd/psb/

Prévention du crime

Le *Bureau de la concurrence* d'**Industrie Canada**, la **Gendarmerie royale du Canada**, et le **Solliciteur général du Canada**, de concert avec des agences gouvernementales provinciales, les *Better Business Bureau* du Canada et des entreprises du domaine des banques, de la téléphonie, des cartes de crédit et du télémarketing ont entrepris une campagne nationale pour combattre le télémarketing frauduleux. Pour réaliser efficacement cette campagne, les participants de ce « forum » ont adopté une stratégie en deux volets. Dans un premier temps, ils partagent leurs techniques de prévention et d'enquête et leurs renseignements sur les diverses activités frauduleuses. Ils ont aussi lancé une campagne de sensibilisation par le biais de vidéos, de dépliants, d'affiches et de documentation pour faciliter la tenue d'ateliers s'adressant à des groupes spécifiques, dont les aînés, qui sont ciblés par les fraudeurs.

De plus, les trois agences fédérales (et certains autres participants) contribuent financièrement au projet *PhoneBusters*, le centre d'appel national de lutte contre le télémarketing trompeur, dirigé par la Police provinciale de l'Ontario et la Gendarmerie royale du Canada.

Si vous croyez avoir été victime de fraude ou avez déjà fait parvenir de l'argent à une entreprise de télémarketing que vous soupçonnez d'être frauduleuse, communiquez avec le service *PhoneBusters* (de n'importe où au Canada) :



Téléphone : 1-888-495-8501 (sans frais)
Télécopieur : 1-888-654-9426 (sans frais)
Courriel : info@phonebusters.com
Internet : www.phonebusters.com

Vous pouvez également vous adresser au centre d'information du Bureau de la concurrence :



Téléphone : 1-800-348-5358
ATME : 1-800-642-3844 (sans frais)
Courriel : compbureau@ic.gc.ca
Internet : competition.ic.gc.ca

La *Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime* du gouvernement du Canada fait appel aux gouvernements provinciaux et locaux ainsi qu'aux groupes communautaires pour lutter contre la criminalité dans les collectivités. Le gouvernement finance les projets communautaires de prévention de la criminalité axés sur le développement social.

Ces projets visent les enfants, les jeunes, les aînés, les femmes et les Autochtones. Ils portent sur des problèmes tels que la toxicomanie, les sévices sexuels et la violence. Certains programmes servent à acquérir des compétences parentales, à accroître

l'estime de soi, à maîtriser la colère et à établir de saines relations. Pour obtenir de plus amples renseignements :



Centre national de prévention du crime
Ministère de la Justice
123, rue Slater, 8^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Téléphone : 1-877-302-6272 (sans frais)
(613) 941-9306 (région de la capitale nationale)
Télécopieur : (613) 952-3515
Courriel : ncpc@crime-prevention.org
Internet : www.crime-prevention.org

Prévention de la violence familiale

Santé Canada coordonne les efforts de lutte contre la violence familiale par l'entremise de sa *Division des questions relatives à la santé*. Son *Centre national d'information sur la violence dans la famille* publie de l'information sur le sujet, y inclus sur les mauvais traitements aux personnes âgées. Voici une liste partielle des publications offertes par le Centre :

Les mauvais traitements et la négligence envers les personnes âgées (feuillet, 1998);

L'exploitation financière des aînés (feuillet, 1998);

Les mauvais traitements et la négligence envers les personnes âgées en milieu institutionnel (feuillet, 1999);

Violence et négligence à l'égard des personnes âgées - Atelier de sensibilisation du personnel en milieu de travail (1993);

La prévention des mauvais traitements des aînés : Guides de formation canadiens (1998).

Pour obtenir cette documentation, communiquez avec :



Centre national d'information sur la violence dans la famille
Santé Canada
Indice de l'adresse 1907D1
Ottawa (Ontario) K1A 1B4

Téléphone : 1-800-267-1291 (sans frais)
(613) 957-2938 (région de la capitale nationale)
ATME : 1-800-561-5643 (sans frais)
Télécopieur : (613) 941-8930
FaxLink : 1-888-267-1233 (sans frais)
Internet : www.hc-sc.gc.ca/nc-cn



Urgences - marchandises dangereuses

Le *Centre canadien d'urgence transport* (CANUTEC) est un service géré par **Transports Canada**; il fournit des conseils dans le cas d'urgences liées à des marchandises dangereuses. Le personnel d'intervention d'urgence bénéficie de l'aide de scientifiques d'expérience. CANUTEC offre un service téléphonique d'urgence 24 heures sur 24. Bien que le Centre n'agisse pas lui-même, il peut « activer » les plans d'intervention. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :



CANUTEC

Direction générale du transport des marchandises dangereuses

Transports Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Pour signaler une urgence : 0-613-996-6666 (à frais virés)

Téléphone : (613) 992-4624 (renseignements généraux)

Télécopieur : (613) 954-5101

Courriel : canutec@tc.gc.ca

Internet : www.tc.gc.ca/canutec

Sécurité des armes à feu

Le *Centre canadien des armes à feu* (CCAF) du **ministère de la Justice** est l'agence principale d'application de la *Loi sur les armes à feu*. Entre autres, cette loi exige un permis pour les propriétaires et les utilisateurs d'armes à feu, et l'enregistrement de toutes les armes à feu. La date limite pour obtenir des permis pour les armes à feu existantes était le 31 décembre 2000. Toutes les armes à feu non enregistrées (incluant carabines et fusils de chasse) doivent être déclarées avant le 31 décembre 2002. Pour obtenir de l'information, des formulaires, de l'aide pour faire une demande de permis ou d'enregistrement, ou pour demander de l'information sur la façon dont il faut disposer des armes à feu que l'on n'utilise pas, communiquez avec le CCAF :



Ministère de la Justice

Centre canadien des armes à feu

284, rue Wellington

Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Téléphone : 1-800-731-4000 (sans frais)

Courriel : Canadian.firearms@justice.gc.ca

Internet : www.ccaf.gc.ca



Alors que certaines personnes âgées prennent une retraite anticipée, d'autres choisissent de demeurer au travail. L'âge à lui seul ne limite pas les capacités d'une personne.

Centres d'emploi

Les *Centres de ressources humaines du Canada* offrent de nombreux types d'appui aux personnes à la recherche d'un emploi, y compris : des conseils en matière d'emploi et d'orientation professionnelle; l'évaluation des aptitudes professionnelles; de l'aide pour la rédaction d'un curriculum vitae; des renseignements informatisés sur les emplois; des clubs de recherche d'emploi.

Pour obtenir de l'aide dans votre démarche de recherche d'emploi, communiquez avec le *Centre de ressources humaines du Canada* de votre région. Vous trouverez l'adresse et le numéro de téléphone dans les pages de l'annuaire téléphonique, à la section *Gouvernement du Canada*, sous **Développement des ressources humaines Canada**. Pour des renseignements généraux :



Centres de ressources humaines du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Hull (Québec) K1A 0J9

Internet : www.hrhc-drhc.gc.ca

Prestations d'assurance-emploi

Comme tous les autres travailleurs, ceux et celles de 65 ans et plus ont droit aux prestations d'assurance-emploi et aux prestations de maladie si elles satisfont aux critères. Les gains qui affectent les prestations d'assurance-emploi incluent le revenu de retraite, par exemple les pensions provenant du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les prestations d'assurance-emploi et les conditions d'admissibilité, communiquez avec votre *Centre de ressources humaines du Canada*. Vous pouvez obtenir des dépliants sur les prestations d'assurance-emploi ordinaires (IN-200) et sur les prestations de maladie (IN-201) ainsi que d'autres

feuilles d'information auprès de votre centre local, ou en écrivant à :



**Communications, Centre de renseignements du public
Développement des ressources humaines Canada**

140, promenade du Portage

Phase IV, niveau 0

Hull (Québec) K1A 0J9

Télécopieur : (819) 953-7260

Internet : www.hrhc-drhc.gc.ca



Aide-invalidité

Le vieillissement peut causer des problèmes de mobilité qui limitent l'accès des aînés aux voyages, aux bâtiments ou aux services. Le gouvernement fédéral a mis au point des normes qui visent à éliminer le plus possible les obstacles à l'accessibilité.

Transport

La *Loi sur les transports au Canada* administrée par l'**Office des transports du Canada** (OTC) vise à assurer à tous les voyageurs un accès juste et équitable au réseau de transport du Canada. Cette loi vise principalement les compagnies aériennes et les aéroports, les transporteurs ferroviaires de passagers, ainsi que les gares et les traversiers interprovinciaux et leurs terminaux.

L'OTC publie un guide de transport aérien à l'intention des personnes ayant un handicap, intitulé *Être maître de la situation*. Pour obtenir ce guide ou d'autres informations sur l'OTC :



Direction générale, Transport aérien et Transports accessibles

Office des transports du Canada

15, rue Eddy

Hull (Québec) K1A 0N9

Téléphone : 1-800-883-1813 (sans frais)

ATME : 1-800-669-5575 (sans frais)

Télécopieur : (819) 953-6019

Internet : www.cta-otc.gc.ca

Transports Canada vise à supprimer les obstacles qui compliquent les déplacements des aînés et des personnes handicapées. Pour ce faire, ce ministère élabore des politiques, se

charge de travaux de recherche et de développement et communique l'information. Il gère aussi le *Code de pratique des autocaristes* (compagnies de transport interurbain par autobus et autocars), qui comprend un système de traitement des plaintes qui passe d'abord par la médiation. Pour de plus amples renseignements :



Unité des transports accessibles

Transports Canada

Place de Ville, Tour C

26^e étage, section C, ACCF

Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Téléphone : 1-800-665-6478 (sans frais)

ATME : 1-800-823-3823 (sans frais)

Télécopieur : (613) 991-6422

Courriel : accessibility@tc.gc.ca

Internet : www.tc.gc.ca

Appareils et accessoires fonctionnels

Industrie Canada sait bien que tous veulent demeurer autonomes le plus longtemps possible. Voilà pourquoi le Ministère collabore avec les gouvernements, les universités, les hôpitaux, l'industrie et d'autres intervenants pour trouver de nouvelles technologies pouvant accroître l'autonomie. Dans certains cas, la recherche aboutit à de nouveaux produits, services et appareils de communication.

Le *Bureau de l'industrie des appareils et accessoires fonctionnels* (BIAAF), constitué par **Industrie Canada**, appuie les entreprises qui cherchent à produire des appareils, accessoires et systèmes abordables qui permettent aux aînés et aux personnes handicapées de vivre de façon plus autonome. Le BIAAF favorise l'accessibilité en : prenant part aux travaux de détermination des normes; participant à des foires commerciales et à des conférences; et en renseignant le public sur l'engagement d'Industrie Canada d'appuyer l'industrie des appareils et accessoires fonctionnels (et donc les aînés et les personnes handicapées). Pour de plus amples renseignements :



Bureau de l'industrie des appareils et accessoires fonctionnels

Industrie Canada

C. P. 11490, succursale H

Ottawa (Ontario) K2H 8S2

Téléphone : (613) 990-4316

Télécopieur : (613) 998-5923

Internet : strategis.ic.gc.ca/SSGF/as00011f.html

Aide à l'employabilité

Le *Programme d'aide à l'employabilité* des personnes handicapées de **Développement des ressources humaines Canada** vise à améliorer les possibilités d'emploi pour les membres de la population active atteints d'un handicap. Il s'agit d'une initiative conjointe avec les provinces. Ainsi, le gouvernement fédéral finance les programmes provinciaux ayant pour but de permettre aux personnes handicapées de se préparer au travail et de trouver et de conserver un emploi. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :



Aide à l'employabilité des personnes handicapées

Direction générale de l'investissement dans les ressources humaines

Développement des ressources humaines Canada

Hull (Québec) K1A 0M5

Téléphone : 1-800-665-9017 (sans frais)

(819) 997-2412 (région de la capitale nationale)

ATME : 1-800-561-9706

Télécopieur : (819) 997-2073

Internet : www.hrhc-drhc.gc.ca/hrib/sdd-dds/odi/menu/homex.shtml



Environnement

La protection de l'environnement est possible grâce à la participation des gouvernements, des entreprises et des citoyens canadiens. Chaque geste compte.

Protection et conservation

Le mandat d'**Environnement Canada** consiste à conserver et à améliorer la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol; à préserver les ressources renouvelables du Canada, notamment les oiseaux migrateurs, la flore et la faune sauvages en général; à conserver et à protéger les ressources en eau du Canada; à fournir des services météorologiques; à assurer le respect des règles prises par la Commission mixte internationale du Canada et des États-Unis relativement aux eaux frontalières; et à coordonner les plans et les programmes fédéraux relatifs à l'environnement.

Environnement Canada orchestre plusieurs programmes d'activités environnementales qui sont décrites dans la section *Activités bénévoles* de ce guide. Pour obtenir de plus amples renseignements :



**Centre d'information
Environnement Canada
351, boul. St-Joseph
Hull (Québec) K1A 0H3**

Téléphone : 1-800-668-6767 (sans frais)
(819) 997-2800 (région de la capitale nationale)

ATME : (819) 994-0736

Télécopieur : 953-2225

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Internet : www.ec.gc.ca

Météo

Environnement Canada fournit des prévisions météorologiques ainsi que de l'information sur les conditions locales mises à jour régulièrement. Pour diffuser ces informations, il a recours aux médias (stations de télévision spécialisées en météo, bulletins télévisés et radiophoniques, journaux), à Internet (www.meteo.ec.gc.ca) ainsi qu'aux bureaux et centres météorologiques d'un océan à l'autre. Pour obtenir les coordonnées du bureau ou centre météorologique le plus près de chez vous, consultez l'annuaire téléphonique à la section *Gouvernement du Canada*.



Voyages, immigration

Le gouvernement fédéral est responsable des lois qui visent à assurer que les Canadiens puissent se déplacer de façon sécuritaire à travers le monde.

Passeports et autres documents de voyage

Passeports

Vous pouvez obtenir un formulaire de demande de passeport à n'importe quel bureau de poste, bureau des passeports ou chez un agent de voyage, ou encore sur Internet à : www.ppt.gc.ca. Les passeports sont émis (moyennant un coût) par le ministère des **Affaires étrangères et du Commerce international**, et sont valides pour une période de cinq ans. Si vous désirez présenter votre demande en personne, rendez-vous à l'un des bureaux régionaux figurant dans l'annuaire téléphonique à la section Gouvernement du Canada. Si vous envoyez votre demande par la poste, voici l'adresse :



Bureau des passeports

**Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Ottawa (Ontario) K1A 0G2**

Téléphone : 1-800-567-6868 (sans frais)
(819) 994-3500 (région de la capitale nationale)

Visas et cartes de touristes

Certains pays exigent des visas d'entrée ou de sortie ou des cartes de touristes. Pour vous renseigner à ce sujet, consultez votre agent de voyage, l'office du tourisme, votre compagnie aérienne, ou communiquez avec l'ambassade ou le consulat des pays dans lesquels vous souhaitez vous rendre. Les numéros suivants fournissent des renseignements et avertissements de voyage : 1-800-267-6788 (sans frais au Canada); (613) 944-6788 (région de la capitale nationale).

Vous pouvez aussi obtenir de précieux renseignements sur les passeports et visas, les besoins médicaux (vaccins, médicaments, etc.), l'assurance-maladie complémentaire, les questions financières, etc. en vous procurant le dépliant intitulé *Bon voyage, mais...* disponible à votre bureau de passeport. Pour de plus amples informations ou pour commander le dépliant :

(voir les détails page suivante)



InfoCentre

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Téléphone : 1-800-267-8376 (sans frais au Canada)

(613) 944-4000 (région de la capitale nationale)

Internet : www.dfait-maeci.gc.ca

Santé en voyage

Le *Programme de médecine des voyages* de **Santé Canada** est chargé de fournir des informations sur la santé aux Canadiens et Canadiennes qui voyagent à l'étranger :

- de l'information courante sur des éclosions de maladies à l'échelle internationale;
- des recommandations sur l'immunisation des voyageurs;
- des conseils généraux sur la santé à l'intention des voyageurs;
- des lignes directrices pour la prévention et le traitement de maladies particulières.

L'information est accessible 24 heures sur 24 par l'entremise du service FAXlink ou sur Internet. Cette information est spécialement destinée aux voyageurs internationaux et aux professionnels spécialisés en médecine des voyages qui leur dispensent des conseils. Pour plus de renseignements :



Programme de médecine des voyages

Centre de mesures et d'intervention d'urgence

Santé Canada

Téléphone : (613) 957-8739

FAXlink : (613) 941-3900

Internet : www.santevoyage.gc.ca

Douanes

L'**Agence des douanes et du revenu du Canada** (ADRC) met à votre disposition un dépliant intitulé *Je déclare*, distribué gratuitement dans les bureaux de l'ADRC, dans les agences de voyage, aux postes frontaliers, dans les aéroports et dans les bureaux des passeports. Ce dépliant vous renseigne sur la quantité et la valeur des

marchandises que vous pouvez rapporter au Canada au retour d'un voyage à l'étranger.

Le *Système d'information automatisé des douanes* (SIAD) peut vous fournir des renseignements généraux automatisés 24 heures sur 24. Pour obtenir des informations plus spécialisées, communiquez avec le SIAD pendant les heures de bureau; vous pourrez alors parler à un agent. Les heures sont de 8 h à 16 h. Vous pouvez aussi obtenir des renseignements sur le site Internet de l'ADRC.



Téléphone SIAD : 1-800-959-2036 (sans frais, de partout au Canada)
(204) 983-3700 ou (506) 636-5067 (de l'extérieur)

Internet : www.ccra-adrc.gc.ca/menu-f.html

Capitale nationale

Les Canadiens de partout au pays et des visiteurs de toutes les nations visitent la capitale du Canada. La **Commission de la capitale nationale** (CCN) a pour mandat d'aider au développement, à l'embellissement et à la promotion de notre capitale. La CCN maintient une ligne téléphonique et un centre de renseignements sur les attractions, activités et événements dans la capitale. Pour obtenir de l'aide en vue de la préparation d'une visite de la capitale, adressez votre courrier à :



Info-Centre de la Capitale
90, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1P 5A1

Téléphone : 1-800-465-1867 (sans frais)
(613) 239-5000 (région de la capitale nationale)

Internet : www.capcan.ca

Parcs et sites historiques nationaux

Parcs Canada protège et met en valeur les sites du patrimoine, parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation. Les parcs nationaux font partie d'un réseau pan-canadien d'aires représentatives du paysage canadien qui sont protégées pour favoriser chez les Canadiens l'appréciation de ces endroits tout en les conservant dans leur état naturel pour les générations futures. Les lieux historiques nationaux sont des endroits d'importance historique nationale pour les Canadiens. Pour planifier la visite d'un parc ou lieu historique national, communiquer directement avec le parc ou site, ou avec :



Parcs Canada
25, rue Eddy
Hull (Québec) K1A 0M5

Téléphone : 1-888-773-8888 (sans frais)
(819) 997-8997 (région de la capitale nationale)
Télécopieur : (819) 953-8770
Courriel : parks_webmaster@pch.gc.ca
Internet: www.parcscanada.gc.ca

Rabais-aînés

Parcs Canada offre un rabais aux aînés sur les tarifs d'entrée. Si vous avez 65 ans et plus, vous obtiendrez un rabais de 25 p. cent en présentant une preuve d'âge. Ce rabais ne s'applique pas aux frais pour les autres services et installations, par exemple : camping, visites guidées, éclusage et amarrage.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez directement avec le parc ou le site, ou avec :



Parcs Canada
25, rue Eddy, 6^e étage
Hull (Québec) K1A 0M5

Courriel : doug_tapley@pch.gc.ca
Internet : www.parcscanada.gc.ca

Les passagers de **Via Rail** âgés de 60 ans ou plus peuvent bénéficier de tarifs réduits. Ce rabais s'applique à tous les tarifs publiés par Via Rail pour les voyages au Canada. Une preuve d'âge est exigée. Les voyageurs qui ne sont pas entièrement autonomes

peuvent réserver, sans frais, un siège pour un accompagnateur (un certificat médical pourrait être exigé). Via Rail offre une gamme d'autres services aux personnes ayant des besoins spéciaux. Vérifiez leur disponibilité lorsque vous faites vos réservations.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les horaires, tarifs, offres en vigueur ou de l'information touristique :



Téléphone : 1-888-842-7245 (sans frais)

ATME : 1-800-268-9503 (sans frais)

(416) 368-6405 (Toronto et les environs)

Internet : www.viarail.ca

Citoyenneté et immigration

Si vous avez besoin de renseignements sur l'immigration ou la citoyenneté, vous pouvez appeler le télécentre de **Citoyenneté et Immigration Canada** 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Communiquez avec le télécentre le plus près de chez vous : Montréal (514) 496-1010; Toronto (416) 973-4444; Vancouver (604) 666-2171. Ailleurs au Canada, composez le numéro sans frais 1-888-242-2100.

Veillez noter que les agents de programme qui répondent à votre appel **NE PRENNENT PAS** de décisions. Celles-ci sont prises au Centre de traitement des demandes.

Pour obtenir des publications de Citoyenneté et Immigration Canada, telles que *Comment devenir citoyen canadien* et *Comment prouver que vous êtes un citoyen canadien*, communiquez avec :



Centre de distribution

Direction générale des communications

Citoyenneté et Immigration Canada

Ottawa (Ontario) K1A 1L1

ATME : 1-888-576-8502 (sans frais, de 7 h à 19 h, heure d'Ottawa)

Télécopieur : (613) 954-2221

Internet : www.cic.gc.ca



Activités bénévoles

C'est prouvé : le bénévolat contribue au bien-être. Les aînés du Canada jouent un rôle de premier plan dans le secteur bénévole. Plusieurs programmes fédéraux encouragent la participation aux activités bénévoles.

Musées nationaux

La plupart des musées nationaux comptent sur un groupe de bénévoles ou « amis du musée » pour des levées de fonds, de la recherche, des visites guidées et d'autres activités publiques. Communiquez directement avec le musée de votre choix pour obtenir de plus amples renseignements. (Voir la rubrique Musées nationaux de la section *Culture canadienne* de ce guide.)

Programme « Vigilance »

Dans certaines collectivités, les facteurs de Postes Canada se sont joints à des groupes bénévoles pour assurer la sécurité des aînés et des personnes handicapées. Par l'entremise du programme *Vigilance*, les facteurs signalent toute situation qui sort de l'ordinaire, par exemple : l'accumulation de courrier à la porte du participant ou des circonstances suspectes. On identifie les participants par un autocollant ou une autre symbole visuel. Toute communauté ou tout particulier voulant participer à ce programme devrait communiquer avec son bureau de poste afin de savoir si le service y est offert.

Programme de bénévolat de Parcs Canada

Les Canadiens et Canadiennes de tous les groupes d'âge peuvent participer au *Programme de bénévolat* de **Parcs Canada** et prendre part à des activités de recherche, de protection de l'environnement ou de diffusion de l'information au public. Les tâches varient de la cueillette de renseignements sur l'archéologie ou la faune, à des campagnes de nettoyage ou de recyclage, en passant par des projets environnementaux communautaires, l'accueil aux terrains de camping et les visites guidées.

Pour obtenir plus de renseignements sur les programmes auxquels vous pouvez participer, communiquez avec le parc ou lieu historique national de votre localité, ou avec :



Coordonnateur
Programme national de bénévolat
Parcs Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0M5

Téléphone : (819) 994-5127

Internet : parcscanada.gc.ca

Parcs Canada collabore aussi avec plus de 30 organismes bénévoles à but non lucratif qui veillent à la protection et à la sauvegarde de l'environnement et du patrimoine du Canada. Ils s'acquittent de cette tâche à titre de partenaires spéciaux pour un parc ou un lieu historique national donné. Les membres de ces associations coopérantes sont souvent des résidents de la région; leur rôle est d'animer des activités et de participer à l'élaboration de programmes et de projets. Les membres aident les visiteurs à comprendre l'importance du parc national, lieu ou canal historique; gèrent les boutiques de livres, d'objets d'artisanat et autres ayant trait au parc et aux environs; publient des livres et distribuent de l'information sur l'histoire naturelle et sur la population de la région; mettent en oeuvre des programmes afin de renseigner les gens sur l'environnement et le patrimoine local; et organisent des activités et des programmes spéciaux.

Si vous souhaitez vous joindre à une association coopérante dans votre région ou en créer une nouvelle, vous pouvez communiquer avec le coordonnateur des activités conjointes au bureau de Parcs Canada le plus près de chez vous. Pour plus de renseignements :



Bureau du coordonnateur national
Associations coopérantes
Parcs Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0M5

Téléphone : (819) 994-2699

Télécopieur : (819) 953-4704

Courriel : gary_lindfield@pch.gc.ca

Programmes d'Environnement Canada

Environnement Canada encourage les activités environnementales par le biais de plusieurs programmes et services. *EcoAction* est un programme d'aide financière pour aider les collectivités à créer un environnement sain. Le site Internet *Passons à l'action* offre des liens à une foule de ressources partout au Canada et fournit des

idées et des occasions d'échanger avec d'autres en vue d'appuyer l'action environnementale locale.

Pour de plus amples renseignements :



**Centre d'information
Environnement Canada
351, boul. St-Joseph
Hull (Québec) K1A 0H3**

Téléphone : 1-800-668-6767 (sans frais)
(819) 997-2800 (région de la capitale nationale)

ATME : (819) 994-0736

Télécopieur : 953-2225

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Internet : EcoAction : www.ec.gc.ca/ecoaction

Passons à l'action : www.ec.gc.ca/eco

Programme communautaire de bénévoles en matière d'impôt

L'Agence canadienne des douanes et du revenu (ACDR - anciennement Revenu Canada) forme des bénévoles à la préparation des déclarations d'impôt pour venir en aide aux personnes à faible revenu dont la situation fiscale est simple. Pour participer à ce programme à titre de bénévole ou obtenir de plus amples renseignements :



Téléphone : 1-800-959-8281 (sans frais)

ATME : 1-800-665-0354 (sans frais)

Internet : www.ccra-adrc.gc.ca/benevole

Programme d'aide au réseau du secteur bénévole (VolNet)

VolNet est un programme administré par **Industrie Canada** auquel collaborent le gouvernement fédéral et les secteurs public, privé et bénévole pour améliorer l'accès du secteur bénévole à la technologie de l'information et aux compétences nécessaires pour atteindre leurs propres objectifs dans la société canadienne.

Les organismes bénévoles qui souhaitent participer au programme VolNet doivent communiquer avec un organisme de leur région ou secteur qui livre des services VolNet (appelé organisme d'exécution). Les organismes sans but lucratif de tous les secteurs du bénévolat peuvent présenter une demande. Les organismes d'exécution avec lesquels ils auront communiqué se serviront d'un processus de sélection approuvé pour évaluer leur admissibilité.

Les services de base VolNet comprennent trois éléments :

- accès à Internet et services de soutien — compte Internet de base pendant une année;
- matériel informatique requis pour le branchement à Internet — 50 p. 100 du coût du matériel est payé par Industrie Canada (jusqu'à concurrence d'une somme fixée par VolNet), les bénéficiaires doivent fournir la différence; et
- apprentissage Internet — formation de base sur la façon de se brancher et d'utiliser Internet.

Pour de plus amples renseignements :



Programme VolNet
Industrie Canada

Téléphone : 1-800-575-9200 (sans frais)

ATME : 1-800-465-7735 (sans frais)

Courriel : volnet@ic.gc.ca

Internet : www.volnet.org



Messages de félicitations

Pour souligner un anniversaire de naissance ou de mariage important, les proches d'aînés peuvent demander qu'un message de la Reine, de la Gouverneure générale ou du Premier ministre soit adressé au/à la jubilaire.

Messages de la Reine et de la Gouverneure générale

Les messages de félicitations de la **Reine** sont envoyés pour souligner un 100^e anniversaire de naissance (ou plus) ou un 60^e anniversaire de mariage (ou plus). Ils ne sont pas postés plus tôt que deux semaines avant la date de l'anniversaire. Si vous voulez que le message de la Reine arrive à temps pour l'anniversaire, vous devez poster votre demande (ainsi que la preuve de la date de naissance ou de mariage) à l'adresse ci-dessous au moins huit semaines avant la date de l'anniversaire.

Pour un 100^e anniversaire de naissance (ou plus) : vous devrez soumettre l'un des trois documents suivants :

- photocopie du certificat de naissance; ou
- attestation de la date de naissance par un membre du clergé ou un notaire; ou
- numéro de Sécurité de la vieillesse de la personne.

Pour un 60^e anniversaire de mariage (ou plus) : vous devrez soumettre l'un des trois documents suivants :

- photocopie du certificat de mariage; ou
- attestation de la date du mariage par un prêtre, un pasteur, un rabbin, le bureau de l'état civil de la province ou un notaire; ou
- document officiel ou coupure d'un journal daté mentionnant un anniversaire de mariage précédent.

Vous pouvez aussi demander à recevoir des félicitations de la **Gouverneure générale du Canada**. Il n'est pas nécessaire, dans ce cas, de fournir de preuve d'âge pour les personnes qui vont avoir 90 ans ou plus. Il n'est pas non plus nécessaire de fournir de preuve pour un 50^e anniversaire de mariage (ou plus). Veuillez prévoir de six à huit semaines pour le traitement de votre demande.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou demander des messages de la Reine ou de la Gouverneure générale, communiquez avec :



Section des anniversaires
Bureau du chef de cabinet de la Gouverneure générale
Résidence de la Gouverneure générale
1, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0A1

Téléphone : (613) 993-2913 ou (613) 993-8164

Télécopieur : (613) 990-7636

Messages du Premier ministre

Pour souligner un 25^e, 30^e, 35^e, 40^e ou 45^e anniversaire de mariage, vous pouvez demander une lettre de félicitations du Premier ministre. S'il s'agit d'un 50^e anniversaire de mariage (ou plus), vous pouvez demander un *certificat de félicitations*.

Le Premier ministre peut également faire parvenir une lettre de félicitations aux personnes qui auront 65 ans ou 70 ans, et un *certificat* à celles qui auront plus de 75 ans. Pour obtenir une lettre ou un certificat, veuillez soumettre votre demande au moins six semaines avant l'anniversaire.

Vous pouvez aussi demander un *message spécial* du Premier ministre pour souligner des événements tels qu'une retraite de la fonction publique ou une célébration par une association canadienne. Il faut alors envoyer votre demande au moins deux semaines à l'avance.

Pour obtenir une lettre, un certificat ou un message spécial, adressez votre demande à :



Section de la correspondance de la haute direction
Bureau 105
Édifice Langevin
Ottawa (Ontario) K1A 0A3

Anniversaires :

Téléphone : (613) 941-6880

Télécopieur : (613) 941-6901

Messages spéciaux :

Téléphone : (613) 941-6861

Télécopieur : (613) 941-6900

Courriel : pm@pm.gc.ca



Anciens combattants

Anciens Combattants Canada offre une vaste gamme de services et de prestations aux anciens combattants, à certains civils qui ont servi sur les lieux de guerre et à certains membres des forces régulières ou de réserve qui reçoivent une pension d'invalidité liée au service.

Anciens Combattants Canada

Les prestations et services offerts par **Anciens Combattants Canada** (ACC) incluent : les pensions d'invalidité, les pensions pour les personnes à charge et les survivants admissibles, les allocations aux anciens combattants, les services de soins à domicile, les soins de longue durée, les prestations de traitement, les services de consultation, les services de planification personnalisés, l'évaluation des besoins médicaux, des conseils, des renseignements et un service d'aiguillage, l'aide juridique concernant les pensions et les indemnités, la contribution aux frais funéraires et d'inhumation, la commémoration de ceux qui ont sacrifié leur vie.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces prestations et services, communiquez avec le bureau de district des Anciens Combattants le plus près de chez vous. Vous trouverez le numéro de téléphone à la section *Gouvernement du Canada* de votre annuaire téléphonique. Vous pouvez également écrire à l'administration centrale des Anciens Combattants ou visiter son site Internet :



Anciens Combattants Canada

C. P. 7700

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 8M9

Internet: www.vac-acc.gc.ca

Soins de santé

Les anciens combattants et d'autres clients admissibles peuvent obtenir les soins de santé assurés par le *Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants*. Ces avantages comprennent les soins médicaux, chirurgicaux et dentaires; les prothèses; les adaptations au domicile; et des prestations supplémentaires pour les frais de déplacement pour des examens ou des traitements et d'autres services et avantages de soins de santé communautaires. Les bénéficiaires de pension d'invalidité ont droit à des avantages médicaux, tels les médicaments d'ordonnance liés aux problèmes de

santé pour lesquels ils sont indemnisés. Des avantages médicaux sont également offerts aux clients à l'égard d'affections non indemnisées lorsque ces avantages ne sont pas prévus dans le régime provincial d'assurance-maladie. C'est aussi le cas lorsque le client reçoit des services dans le cadre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) ou lorsque le revenu de l'ancien combattant ou du civil admissible ne dépasse pas la limite fixée dans la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*.



Soins en établissement

Le *Programme de soins en établissement* d'ACC fournit aux anciens combattants admissibles l'accès, aux frais du Ministère, à un lit dans un établissement de soins de longue durée. Pour être admissibles à ces programmes, les anciens combattants doivent avoir été jugés comme nécessitant des soins à long terme et respecter des critères d'admissibilité basés sur le revenu, la santé, le service en temps de guerre et l'incapacité. ACC a une priorité d'accès à 3740 lits à travers le Canada. Il dispose aussi de 560 lits dans son dernier établissement de santé ministériel, l'Hôpital Ste-Anne à Montréal. Les anciens combattants admissibles peuvent aussi avoir accès à des lits dans des établissements communautaires par le biais du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).

Programme pour l'autonomie des anciens combattants

Le *Programme pour l'autonomie des anciens combattants* (PAAC) a pour objectif d'aider ces derniers à demeurer autonomes et à améliorer leur qualité de vie. De concert avec d'autres programmes gouvernementaux, le PAAC aide les clients à demeurer en santé et à continuer à vivre dans leur maison et leur communauté le plus longtemps possible. À cette fin, le Programme peut assumer les frais de divers services de soins à domicile et de soins communautaires à long terme, dont les soins de santé dispensés par un spécialiste; l'aide à la préparation de repas; l'entretien ménager; l'entretien du terrain; les modifications à apporter au domicile; le transport et les soins dispensés dans les centres de jour.

Il s'adresse aux personnes suivantes :

- les anciens combattants ayant des besoins en soins de santé directement liés à une invalidité de guerre;
- les anciens combattants d'au moins 65 ans qui touchent une allocation aux anciens combattants;

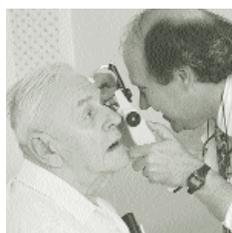
- les anciens combattants qui toucheraient une allocation aux anciens combattants si leur conjoint ou eux-mêmes ne recevaient pas de prestations en vertu de la Loi sur la Sécurité de la vieillesse; et
- les anciens combattants qui ont servi au Canada et qui répondent aux critères d'admissibilité relatifs au service, à l'âge et au revenu.

Lorsqu'un bénéficiaire marié du PAAC décède, Anciens Combattants Canada continue de payer à son conjoint survivant, pendant un an au maximum, le coût de l'entretien ménager et des services d'entretien du terrain que recevait l'ancien combattant à son décès.

Allocations aux anciens combattants

Les anciens combattants qui ont servi dans les Forces armées canadiennes et dans la Marine marchande, ainsi que les civils admissibles, peuvent demander à bénéficier du *Programme d'allocations aux anciens combattants*. Il s'agit d'un programme d'aide financière. L'admissibilité est fondée sur le service en temps de guerre, l'âge, le revenu et le lieu de résidence. Les demandeurs doivent vivre au Canada au moment où ils font leur demande. Les anciens combattants du Commonwealth ou des Forces alliées doivent avoir été résidents du Canada au moment où ils ont joint cette Force. Les veufs, veuves et orphelins peuvent aussi être admissibles à l'allocation si l'ancien combattant décédé avait le statut voulu rattaché à la guerre.

Pour être admissibles au programme, les hommes doivent avoir 60 ans, les femmes, 55. Les personnes incapables de subvenir à leurs besoins peuvent faire une demande plus tôt. Le montant dépend du revenu; les demandeurs doivent donc démontrer qu'ils ont besoin d'argent. Les administrateurs examinent toutes les sources de revenu avant de rendre leur décision.



Services et promotion de la santé

Les services de santé visent à offrir une gamme de soins aux clients d'ACC afin d'améliorer leur qualité de vie et de promouvoir leur autonomie. Ces services permettent aussi de leur assurer les services de spécialistes de la santé et d'équipes multidisciplinaires pour élaborer des plans d'intervention et pour répondre à leurs besoins. Cela comprend le renvoi à des centres spécialisés, les services d'information, l'évaluation, le counselling et le suivi.

ACC veut s'assurer que ses programmes et services aident les anciens combattants à

demeurer en santé plus longtemps et à améliorer la qualité de vie de ses clients. Les services sont axés sur la santé des clients, et passent par des mesures de prévention qui peuvent protéger leur santé, maintenir leur autonomie et prévenir la maladie et les blessures.

Fonds de secours

Le *Fonds de secours* s'adresse aux bénéficiaires de l'Allocation aux anciens combattants résidant au Canada. Il a pour but de leur fournir une aide financière dans des situations d'urgence qui menacent leur santé ou leur sécurité. Si les bénéficiaires n'ont aucune autre ressource, ils peuvent obtenir un maximum de 500 \$/an pour, par exemple, résoudre des problèmes de logement, de santé ou servir à se procurer des vêtements ou à remplacer ou réparer des meubles et des appareils électroménagers.

Pensions d'invalidité

Les anciens combattants, les anciens membres ou membres actifs des Forces armées canadiennes et de la GRC ainsi que les anciens membres de la Marine marchande pourraient avoir droit à une pension d'invalidité si leur invalidité est liée au service militaire. Les prisonniers de guerre admissibles pourraient aussi avoir droit à une pension.

Des allocations spéciales peuvent être versées à des bénéficiaires de pensions d'invalidité ou des prisonniers de guerre dont l'état nécessite des soins constants, qui ont des besoins vestimentaires particuliers ou souffrent d'une incapacité exceptionnelle. Certains dépendants admissibles ou survivants de bénéficiaires de ces pensions ou prisonniers de guerre pourraient aussi avoir droit à une pension.

Les civils qui ont servi pendant la Seconde Guerre mondiale dans certains types d'emplois peuvent être admissibles à des indemnités semblables pour décès ou invalidité, comme, par exemple, le personnel du détachement des auxiliaires volontaires et des services auxiliaires.



Fonds du Souvenir

Par le biais du *Fonds du Souvenir*, ACC peut aider à défrayer les coûts des funérailles, de l'inhumation et de l'achat de la pierre tombale d'un ancien combattant ou d'un civil admissible décédé.

L'aide financière couvre : la préparation du corps, un cercueil standard, l'exposition du corps, le transport local du corps, une concession de terrain, le coût de l'entretien à perpétuité, une pierre tombale standard.

Le Fonds du Souvenir, créé à Montréal en 1909, est une société sans but lucratif soutenue par ACC et des dons privés. Elle a pour objectif : de voir à ce qu'aucun ancien combattant ni aucun citoyen répondant au critère de service en temps de guerre ne se voit refuser des funérailles et une sépulture dignes à cause d'un manque de ressources financières; d'accorder aux bénéficiaires d'une pension d'invalidité, dont l'invalidité est survenue en temps de guerre ou en temps de paix, les avantages en matière de frais funéraires et d'inhumation lorsque la cause de leur décès est attribuable à un état indemnisé, ou liée au service militaire; et de fournir des pierres tombales pour les tombes des anciens combattants dont l'emplacement n'est pas marqué depuis plus de cinq ans.

Pour obtenir de l'information sur le bureau du Fonds du Souvenir dans votre région :



Fonds du Souvenir

685, rue Cathcart, bureau 503

Montréal (Québec) H3B 1M7

Téléphone : 1-800-465-7113 (sans frais)

Internet : www.fondsdusouvenir.ca/frinedex.htm

Bureaux provinciaux et territoriaux pour les aînés

La plupart des provinces et territoires produisent un guide pour les aînés (titres en italiques). Pour en savoir davantage sur les services que vous offrent les provinces et les territoires ou pour obtenir un exemplaire de leur guide, vous pouvez téléphoner ou écrire aux adresses suivantes :

ALBERTA

« *Programs and Services for Seniors 2001* »

**Alberta Community Development
Seniors Division**

**C. P. 3100, succursale Main
Edmonton (Alberta) T5J 4W3**

Téléphone : (780) 427-7876
1-800-642-3853 (sans frais,
Alberta seulement)

ATME : (780) 422-1820
1-800-232-7215 (sans frais,
Alberta seulement)

Télécopieur : (780) 422-5954

Courriel : webeditor@mcd.gov.ab.ca

Internet: www.gov.ab.ca/mcd/seniors.htm

COLOMBIE-BRITANNIQUE

« *Information For Seniors* »

**Office for Seniors
Ministry of Health and Minister
Responsible for Seniors**

**1-2 1515, rue Blanshard
Victoria (Colombie-Britannique)
V8W 3C8**

Téléphone : (250) 952-1238
1-800-663-7867 (sans frais,
C.-B. seulement)

Télécopieur : (250) 952-1159

Courriel : seniors@moh.hnet.bc.ca

Internet : www.hlth.gov.bc.ca/seniors

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

**Department of Health and Social
Services**

**Acute and Continuing Care Division
C. P. 2000, 16, rue Garfield
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8**

Téléphone : (902) 368-6506

Télécopieur : (902) 368-6136

Internet : www.gov.pe.ca/seniors

MANITOBA

« *Manitoba's Seniors Guide* »

**Manitoba Seniors Directorate
155, rue Carlton, salle 822
Winnipeg (Manitoba) R3C 3H8**

Téléphone : (204) 945-6565
1-800-665-6565 (sans frais,
Manitoba seulement)

Télécopieur : (204) 948-2514

Internet : www.gov.mb.ca/sd

NOUVEAU-BRUNSWICK

« *Guide des services et programmes pour les aînés et aînées* »

**Ministère de la Santé et des Services
communautaires**

Maintien et Soutien

C. P. 5100

520, rue King, 4^e étage

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

E3B 5G8

Téléphone : (506) 457-6811

Télécopieur : (506) 453-2082

Internet : intranet.gnb.ca/fcs-sfc

NOUVELLE-ÉCOSSE

« *Programs For Seniors* »

Senior Citizens' Secretariat

Édifice Dennis, 4^e étage

1740, rue Granville

C. P. 2065

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2Z1

Téléphone : (902) 424-0065

1-800-670-0065 (sans frais,
N.-É. seulement)

Télécopieur : (902) 424-0561

Courriel : whitevj@gov.ns.ca

Internet:

www.gov.ns.ca/health/seniors/senior1.htm

NUNAVUT

**Department of Culture, Language,
Elders and Youth**

C. P. 1000, succursale 800

Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Téléphone : (867) 975-5500

Télécopieur : (867) 975-5504

Courriel : clevi@gov.nu.ca

ONTARIO

**Secrétariat aux affaires des personnes
âgées**

Immeuble Ferguson, 6^e étage

77, rue Wellesley Ouest

Toronto (Ontario) M7A 1R3

*Service de référence pour les personnes
vulnérables handicapées et pour les aînés
vulnérables en Ontario*

Téléphone : (416) 482-4359

1-800-665-9092 (sans frais,
Ontario seulement)

ATME : 1-800-387-5559

*Ligne Info-Aînés : 1-888-910-1999 (sans
frais, en Ontario)*

QUÉBEC

“55+”

**Ministère des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration**

**360, rue McGill, bureau 2.09
Montréal (Québec) H2Y 2E9**

Pour savoir où obtenir ce guide,
communiquez avec *Communication-
Québec*.

Téléphone : (819) 772-3232
1-800-363-1363 (sans frais,
au Québec seulement)

Télécopieur : (819) 772-3971

TERRE-NEUVE

**Department of Health and
Community Services**

C. P. 8700

Édifice Confederation

St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6

Téléphone : (709) 729-6243

Télécopieur : (709) 729-5824

Internet : www.gov.nf.ca/health

YUKON

*“Information Please... A Handbook for
Yukon Seniors and Elders”*

**Coordonnatrice, Seniors Information
Centre**

Yukon Council on Aging

4061B – 4e avenue

Whitehorse (Yukon) Y1A 1H1

Téléphone : (867) 668-3383

Télécopieur : (867) 668-6745

Courriel : ycoa@yknet.yk.ca

Internet :

users.yknet.yk.ca/yukonseniors/index.html

SASKATCHEWAN

Program Development Unit

Community Care Branch

Saskatchewan Health

3475, rue Albert

Regina (Saskatchewan) S4S 6X6

Téléphone : (306) 787-1509

Télécopieur : (306) 787-7095

Courriel : lweiman@health.gov.sk.ca

Internet : www.health.gov.sk.ca

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

*“Programs and Services for N.W.T.
Seniors”*

Consultant - Residential Care

Community Wellness Programs

**Department of Health and Social
Services**

C. P. 1320

Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2L9

Téléphone : (867) 873-7925

Télécopieur : (867) 873-7706

Courriel : dianne_mercredi@gov.nt.ca

Internet : www.hlthss.gov.nt.ca

Organismes d'aînés

La liste suivante fournit des points de contact utiles aux personnes âgées. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez directement avec ces organismes.

Aide aux aînés

**1300, avenue Carling, unité 205
Ottawa (Ontario) K1Z 7L2**

Téléphone : 1-800-648-1111 (sans frais)
(613) 232-0727

Télécopieur : (613) 232-7625

Courriel : helpage@cyberus.ca

Internet : www.cyberus.ca/~helpage

Président : William Purdom

Assemblée des aînés et aînées francophones du Canada

C. P. 198

**Pointe de l'Église (Nouvelle-Écosse)
B0W 1M0**

Téléphone : (902) 837-1081

Télécopieur : (902) 837-1082

Courriel : bureau@aafc.ca

Internet : www.franco.ca/aafc

Président : René Toupin

Association canadienne de gérontologie

**100-824, rue Meath
Ottawa (Ontario) K1Z 6E8**

Téléphone : (613) 728-9347

Télécopieur : (613) 728-8913

Courriel : info@cagacg.ca

Internet : www.cagacg.ca

Président : D^r Pierre Soucie

Association canadienne des individus retraités

**27, rue Queen Est, Bureau 1304
Toronto (Ontario) M5C 2M6**

Téléphone : 1-800-363-9736 (sans frais)
(416) 363-8748

Télécopieur : (416) 363-8747

Courriel : publicrelations@50plus.com

Internet : www.50plus.com

Présidente : Lillian Morgenthau

Association nationale des retraités fédéraux

**1052, boulevard St-Laurent
Ottawa (Ontario) K1K 3B4**

Téléphone : (613) 745-2559

Télécopieur : (613) 745-5457

Courriel : info@fsna.com

Internet : www.fsna.com

Dir. exec. : Jean-Guy Soulière

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretirées (AQDR)

**1931, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3H 1E3**

Téléphone : (514) 935-1551

Télécopieur : (514) 937-7371

Internet : www.aqdr.qc.ca

Présidente : Huguette Beauchamp

Alliance des associations de retraités et d'ânés du Québec

**3 Carré Cummings
Montréal (Québec) H3W 3E8**

Téléphone : (514) 342-1234, poste 7221

Télécopieur: (514) 739-6899

Courriel : anngag@microtec.net

Internet : riaq.uqam.ca

Présidente : Ann Gagnon

Congress of Union Retirees of Canada

**2841, promenade Riverside, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1V 8X7**

Téléphone : (613) 526-7422

Télécopieur : (613) 521-3113

Courriel : curc@clc-cta.ca

Présidente : Edith M. Johnston

Conseil consultatif national sur le troisième âge

**Édifice Jeanne-Mance
Indice de l'adresse 1908A1
Ottawa (Ontario) K1A 1B4**

Téléphone : (613) 957-1968

Télécopieur : (613) 957-9938

Courriel : seniors@hc-sc.gc.ca

Internet : www. ccnta.ca

Présidente : Patricia Raymaker

Corporation canadienne des retraités concernés

**Bureau national
829, boulevard Naroch
Pickering (Ontario) L1W 1T1**

Téléphone : (905) 839-3857

Télécopieur : (905) 839-3857

Courriel : lbar@idirect.com

Présidente : Barbara Black

Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ)

**4545, avenue Pierre-de-Coubertin
C. P. 1000, succursale M
Montréal (Québec) H1V 3R2**

Téléphone : (514) 252-3017

Télécopieur : (514) 252-3154

Courriel : fadoq@fadoq.ca

Président : François Legault

Fédération nationale des retraités et des citoyens âgés

**C. P. 37
Boylston (Nouvelle-Écosse) B0H 1G0**

Téléphone : (416) 251-7042

Télécopieur : (902) 533-2386

Courriel : helen.decoste@ns.sympatico.ca

Président : Curtis DeCoste

(suite à la page 90)

Légion royale canadienne

Commandement national (siège social)

359, rue Kent, 6^e étage

Ottawa (Ontario) K2P 0R7

Téléphone : (613) 235-4391

Télécopieur : (613) 563-1670

Courriel : info@legion.ca

Internet : www.legion.ca

Président : Bill Barclay

Older Women's Network

115, The Esplanade

Toronto (Ontario) M5E 1Y7

Téléphone : (416) 214-1518

Télécopieur : (416) 214-1541

Courriel : info@olderwomensnetwork.org

Internet : www.olderwomensnetwork.org

Dir. exec. : Susan Clancy

Aidez-nous à vous aider

La Division du vieillissement et des aînés de Santé Canada accueille toute suggestion qui pourrait contribuer à rendre le présent Guide plus utile aux aînés et à ceux et celles qui travaillent avec eux. Vous pouvez nous faire part de vos commentaires de diverses façons :

- Vous pouvez détacher le présent formulaire, le plier en trois, le fixer à l'aide de ruban gommé, y apposer un timbre et le poster.
- Vous pouvez télécopier le présent formulaire au (613) 957-9938.
- Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à : seniors@hc-sc.gc.ca

Utilité du Guide

Comment qualifiez-vous l'information contenue dans le Guide?

- Très utile
- Utile
- Peu utile
- Inutile

Qu'aimeriez-vous trouver d'autre dans le Guide des programmes et services fédéraux pour les aînés?

Présentation du Guide

Selon vous, l'information est-elle facile à lire?

- Très facile
- Facile
- Un peu difficile
- Difficile

Comment pourrions-nous améliorer le Guide?

Comment avez-vous entendu parler du Guide?

Comment avez-vous obtenu cet exemplaire?

- Je l'ai obtenu dans un kiosque.
- Je l'ai reçu par la poste (sans demander).
- Je l'ai commandé auprès de Santé Canada.
- Autre (veuillez spécifier).

Merci d'avoir pris le temps de répondre. Vos réponses et commentaires seront très utiles à la préparation de la prochaine édition du Guide des programmes et services fédéraux pour les aînés.

*Division du vieillissement et des aînés
Santé Canada*

**Santé Canada
Division du vieillissement et des aînés
Édifice Jeanne-Mance, 8^e étage
Indice de l'adresse 1908A1
Ottawa (Ontario) K1A 1B4**

Index alphabétique par sujet

À la droite de chaque sujet, vous trouverez les numéros de page qui correspondent à ce sujet, ou une lettre indiquant la juridiction responsable. *P* représente un domaine provincial et *M*, un domaine municipal; pour obtenir des renseignements à ces sujets, vous devez communiquer avec votre gouvernement provincial (voir la liste en p. 88) ou avec les autorités municipales.

- A** ACC, 80-84
Accès aux services de transport, 65, *P*
Accords internationaux de sécurité sociale, 25
Acomptes provisionnels (impôt), 30
Actes criminels, 59, 61, 62, *P*, *M*
Activité physique, 11
Activités bénévoles, 32, 74-77
Agence des douanes et du revenu du Canada, 28-32
Aidants naturels, 31, *P*
Aide en matière d'impôt, 32, 76
Aides fonctionnelles, 65-67
Aînés et vieillissement, 8, 9, 17, 33, 53
Allocation, 24
Allocation au survivant, 24
Alphabétisation, 50
Alzheimer, 59
Analphabétisme, 50
Anciens combattants, 80-84
Anniversaires, 78-79
Appareils et accessoires fonctionnels, 66
Apprentissage, 50, 51
Archives nationales, 38
Armes à feu, 63
Assurance-chômage (voir assurance-emploi)
Assurance-emploi, 64
Assurance-santé, 10
Assurance-vie (fonction publique), 26
Autochtones, 15, 16, 37, 41, 55-56
Autonomie, 34, 35, 66-67
- B** Bénévolat, 32, 74-77
Bibliothèque nationale, 38
Blessures, 59
Bureaux provinciaux et territoriaux pour les aînés, 85-87
- C** Cancer, 12, 17, *P*
CANUTEC, 63
Capitale nationale, 44, 71
CCNTA, 9
Centre canadien de documentation sur l'habitation, 33
Centre national d'information sur la violence dans la famille, 62
Centres de ressources humaines, 64
Charte canadienne des droits et libertés, 47
Chutes, causes de blessures, 8, 59
Citoyenneté, 73
Clause d'exclusion pour élever des enfants (RPC), 22
Comité consultatif d'aînés (impôt), 28
Communication avec les aînés, 55
Communication avec les Autochtones, 55

- Compétences en informatique, 50, 76
- Condition physique, 11
- Conjoints de fait, 19
- Conjoints du même sexe, 19
- Conseil consultatif national sur le troisième âge (CCNTA), 9
- Conseil des Arts du Canada, 40
- Conseil national du bien-être, 57
- Cour des petites créances, *P*
- Crédit pour aidant naturel, 31
- Crédit pour la TPS/TVH, 31
- Crédits d'impôt, 30
- Crimes et violence, 61, 62
- Culture canadienne, 37-45

- D** Dangers, 59, 63
- Déclaration de revenus, 28-32
- Dentistes, plans dentaires, *P*
- Dépôt direct, 24
- Députés fédéraux, (1-800-Ô-Canada)
- Députés provinciaux, *P*
- Diabète, 12, 16, *P*
- Discrimination fondée sur l'âge, 46, 47
- Division du vieillissement et des aînés, 8
- Dossiers personnels, 49
- Douanes, 70
- Droits de la personne, 47

- E** Écriture, 50
- Éducation et apprentissage, 50-51
- Efficacité énergétique, 36
- Emploi, 64, 65
- Entretien et modifications du domicile, 35
- Environnement, 68

- F** Facteurs, 74
- Femmes, 14
- Financement, 17

- Fonds pour la santé de la population, 17
- Fonds du Souvenir, 84
- Fraude, 61
- Funérailles (anciens combattants), 84
- Fusils, 63

- G** Généalogie, 38
- Guide alimentaire canadien, 12
- Guides des aînés provinciaux, 85-87, *P*
- Groupes nationaux d'aînés, 88-90
- Groupes locaux d'aînés, *P, M*

- H** Habitation, 32-36, *P, M*
- Handicap, accessibilité, 65-67
- Harcèlement, 46
- Histoire, 38, 42, 44

- I** Immigration, 73
- Impôt sur le revenu, 28-32
- Impôts payés par anticipation, 30
- Indiens (voir Autochtones)
- Information sur la santé sur Internet, 52, 53
- Information pour le consommateur, 55
- Information sur le vieillissement, 8, 9, 17, 33, 53
- Information sur le gouvernement du Canada, 52-55
- Informatique, 50, 51, 52-55
- Inuits, 17
- Innus, 17
- Internet, 50, 51, 52-55
- Invalité, 65-67

- L** Langues officielles, 40, 47
- Lecture et écriture, 50
- Lieux historiques nationaux, 44, 72
- Logements, 32-36, *P, M*

- Logements (Régie), *P*
 Logements à prix modique,
 34, 35, *P, M*
 Logements adaptés, 35
 Loi canadienne sur la santé, 10
 Loi sur la protection des
 renseignements personnels, 49
 Loisirs et voyages, 69-73
 Loyers subventionnés, 34, 35, *P*
- M** Maison, logement, 32-36, *P, M*
 Maladies chroniques, 12, *P*
 Marchandises dangereuses, 59, 63, *M*
 Mauvais traitements et négligence, 62
 Médecins, *P*
 Message de la Reine, 78
 Message du Premier ministre, 79
 Message de la Gouverneure
 générale, 78
 Messages de félicitations, 78-79
 Météorologie, 68
 Mise en forme, 11
 Multiculturalisme, 41
 Musées, 42, 74
- N** Nutrition, 12
- O** Office national du film (ONF), 39
 ONG, 88-90
 Ordinateurs, 50-52
 Organismes pour les aînés, 88, *P, M*
- P** Parcs Canada, 44, 72, 74
 Parcs nationaux, 44, 72, 74
 PAREL, 35
 Parlement, 45
 Partage des pensions, 21
 Passeports, 69
 Patrimoine canadien, 41, 42, 44
 Pensions de retraite, 19-27
- Personnes handicapées, 35, 65-67
 Plaintes pour discrimination, 46
 Postes Canada, 58, 74
 Premières nations, 15, 16, 41, 55
 Prévention santé, 11-17, *P*
 Prévention blessures, 59
 Prévention fraude, 61, *P, M*
 Prestations au survivant, 22
 Prestations de maladie, 10, *P*
 Produits dangereux, 59, 63, *M*
 Produits défectueux, 59
 Projets communautaires -
 3^e âge, 17, *P, M*
 Programme communautaire des
 bénévoles en matière
 d'impôt, 32, 76
 Programme d'aide à la remise en état
 du logement, 35, 36
 Protection contre la fraude, 61, *P, M*
 Protection contre les blessures, 59, 62
 Provinces - Bureaux pour les
 aînés, 85-87
 Publications du gouvernement
 fédéral, 55
- R** Rabais de voyages, 72
 Radio-Canada, 37
 Recherche et développement en
 matière de santé, 12-17, 66
 Recherche sur le vieillissement, 8, 9,
 17, 33, 53
 Régie du logement, *P*
 Régime de pensions du Canada
 (RPC), 19-27
 Renseignements personnels, 49
 Rentes du gouvernement du Canada, 26
 Réparations, 34, 35
 Réseau canadien de santé, 53
 Résidences pour personnes âgées
 (répertoires), *P, M*

- Résidences pour personnes âgées
(règlements, financement) *P, M*
- Ressources humaines, 64
- Revenu Canada (voir Agence des
douanes et du Revenu du Canada)
- RPC, 19-27
- S** Santé, 10-18
- Santé Canada, 1, 7-18, 52, 53, 55, 59
- Santé des Autochtones, 15
- Santé des femmes, 14
- Santé en direct, 53
- Santé rurale, 13
- SCHL, 32-36
- Sécurité, 59-63
- Sécurité à la maison, 59
- Sécurité des armes à feu, 63
- Sécurité des produits, 59, 63
- Sécurité de la vieillesse (SV), 23-24
- Services et programmes pour les
personnes handicapées,
21, 35, 46, 66, 67
- Services aux Autochtones,
15, 34, 35, 37
- Services médicaux, 10, *P*
- Sites historiques nationaux,
44, 72, 74
- Société canadienne des postes, 58, 74
- Société canadienne d'hypothèques et
de logement (SCHL), 32-36
- Soins à domicile, 13, *P*
- Soins à long terme, *P*
- Soins médicaux, *P*
- SRG, 23
- Statistique Canada, 56
- Supplément de loyer, 34
- Supplément de revenu garanti, 23
- SV, 23-24
- T** Taxes sur les produits et services
(TPS), 31
- Technologies de l'information, 50-55
- Télémarketing trompeur, 61
- Territoires - Bureaux pour les
aînés, 85-87
- Timbres, 58
- TPS, 31
- Traitements médicaux, *P*
- Transport, 65
- Transport aérien, 65
- Transports Canada, 65
- Travail, 64, 67
- TVH, 31
- V** Veufs, veuves, 24
- Via Rail, 72
- Vie active, 11, 74
- Viellissement, 8, 9, 17, 33, 53
- Vigilance, 59, 60, 74
- Violence, 62
- Violence familiale, 62
- Visas, 69
- VolNet, 76
- Voyages, 69-72